

Le Vison d'Europe et ses acteurs : une enquête sociologique sur les perceptions et les enjeux de conservation

Axel SALEUN

Mémoire de stage de fin d'études - Soutenu le 16 septembre 2025



© Martin Mecnarowski

**Université de Rennes - Master mention Gestion de l'Environnement,
parcours ERPUR**

Responsables de la formation : Pascaline Le Gouar, Aude Ernoult, Benjamin Bergerot

Correspondante universitaire : Florine Marie

Maîtres de stage : Marie Eraud, Emmanuelle Auras, Alice Mazeaud

Toute utilisation ultérieure de ce document devra faire état de ces références :
Saleun, A. (2025). *Le Vison d'Europe et ses acteurs : une enquête sociologique sur les perceptions et les enjeux de conservation*. Mémoire de master en gestion de l'environnement, parcours ERPUR, Université de Rennes, 74 p.
19 456 mots

Avant-propos

Ce document est le fruit d'un travail qui a eu lieu dans le cadre d'un stage de master 2 de l'Université de Rennes. Au cours de ce stage, l'étudiant en master Gestion de l'Environnement parcours stratégie de développement durable et périurbanisation (ERPUR) a été accueilli pour une période de 6 mois, de mars à septembre 2025, au sein de l'**Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement** (Ifrée). Ce stage a fait l'objet d'un co-encadrement par l'Ifrée et la **Chaire Participations, Médiation, Transition citoyenne** de La Rochelle l'Université.

L'Ifrée est une association située dans les Deux-Sèvres et en Charente-Maritime intervenant majoritairement en Nouvelle-Aquitaine et plus largement sur l'ensemble du territoire français. Créée en 1996, sa vocation est de développer une éducation à l'environnement qui favorise l'implication citoyenne dans un objectif de transition écologique et sociétale. Institut partenarial unique en France, il réunit des associations, des collectivités, des organismes publics et apporte ses compétences et savoir-faire aux acteurs relais de la transition écologique et durable de la société et aux porteurs de projets.

Ses quatre grands objectifs couvrent un large éventail de domaines qui sont la **professionnalisation et la consolidation des compétences** des acteurs de l'éducation à l'environnement, l'**accompagnement** des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du dialogue environnemental et la conduite de dispositifs participatifs, l'**expérimentation de nouvelles démarches** ainsi que la conception d'outils et la diffusion de ressources relatives à l'éducation à l'environnement et à la Participation, et enfin la **contribution au développement de la recherche et de l'innovation** relatives aux pratiques de l'éducation à l'environnement et de la Participation à travers des démarches réunissant praticiens et chercheurs.

La Chaire Participations, Médiation, Transition citoyenne de La Rochelle Université est un espace collaboratif visant à co-produire et diffuser des savoirs sur les processus participatifs et les formes d'implication des citoyens et des citoyennes dans les processus de transition socio-écologiques. Cette chaire est le fruit d'échanges entre acteurs du territoire et universitaires qui ont été initiés dans le cadre du projet « *La Rochelle Territoire Zéro Carbone* ». Ses objectifs sont de **construire et d'animer un écosystème scientifique et territorial** rassemblant à la fois les acteurs et chercheurs intéressés par les thématiques de la chaire, de **nourrir la réflexion** sur les enjeux de gouvernance, de concertation et de citoyenneté dans les villes et territoires en transition et de **favoriser les circulations et échanges de savoir** entre chercheurs de différentes disciplines mais aussi entre les chercheurs et les acteurs du territoire. (Chaire universitaire, 2023).

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier Florine Marie pour sa disponibilité et la rapidité de ses réponses tout au long de mon stage, ainsi que pour ses précieux retours qui ont contribué à l'avancée de mon travail.

Je remercie également Marie Eraud pour son accompagnement constant durant ma présence à l'Ifrée, pour sa compréhension et sa disponibilité. Merci aussi pour ses retours toujours pertinents et enrichissants, et d'avoir pris le temps d'échanger en dehors du cadre des missions du stage, notamment sur la poursuite d'études et le monde professionnel. Merci à elle ainsi qu'à toute l'équipe de l'Ifrée pour leur accueil chaleureux et bienveillant. Ces six mois de stage ont été particulièrement agréables grâce à des personnes formidables qui ont su allier convivialité lors des temps informels et transmission de connaissances sur le monde associatif et professionnel.

Je tiens également à remercier Emmanuelle Auras, Alice Mazeaud et toute l'équipe de la chaire de La Rochelle Université pour leurs éclairages précieux en matière de sociologie et de participation, et pour m'avoir permis de rencontrer d'autres étudiants travaillant sur des thématiques proches.

Merci à toutes les personnes avec qui j'ai collaboré sur ce projet pour avoir répondu à mes sollicitations et pour l'enrichissement de nos échanges. Un grand merci aux personnes interviewées pour s'être prêtées au jeu et avoir consacré du temps à ces entretiens.

Enfin, je souhaite remercier mes amis d'ERPUR ainsi que toutes les personnes rencontrées en dehors du cadre professionnel pour leur soutien moral, qui a été précieux tout au long de cette expérience.

Résumé

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), considéré comme le mammifère le plus menacé du continent et classé en danger critique d'extinction, fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière en France. Dans ce contexte, le troisième Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe, déployé sur la période 2021-2031, vise à renforcer les mesures de conservation sur le territoire français. Pourtant, l'expérience montre que la réussite de ce type de programme repose sur une coopération et une coordination entre une diversité d'acteurs, qu'ils soient institutionnels, professionnels ou issus de la société civile. Cela suppose de prendre en considération leurs préoccupations et de développer des démarches de communication, de sensibilisation et d'accompagnement adaptées. Or, en raison de la méconnaissance générale de cette espèce, il demeure difficile de cerner avec précision les perceptions des acteurs. C'est précisément pour répondre à cette difficulté qu'une enquête sociologique a été menée auprès des parties prenantes en lien avec le Vison d'Europe.

Les résultats révèlent que leurs représentations ne se construisent pas uniquement à partir des caractéristiques propres à l'animal, mais aussi de la symbolique qu'il incarne. Ils mettent également en lumière que le PNA nourrit parfois des dynamiques de positionnement et de concurrence entre acteurs, tout en soulevant des questionnements plus larges liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes et au rôle de l'intervention humaine dans la conservation.

Ces résultats visent à offrir des clés de compréhension aux professionnels de l'éducation à l'environnement, leur permettant d'élaborer des stratégies éducatives adaptées et de formuler des recommandations en matière de sensibilisation et d'accompagnement.

Abstract

The European mink (*Mustela lutreola*), considered the most threatened mammal on the continent and classified as critically endangered, is today the focus of particular attention in France. In this context, the third "Plan National d'Actions" (PNA) in favor of the European mink, deployed over the period 2021–2031, aims to strengthen conservation measures on French territory. However, experience shows that the success of this type of program relies on cooperation and coordination among a diversity of actors, whether institutional, professional, or from civil society. This requires taking their concerns into consideration, and developing suitable approaches to communication, awareness-raising, and support. Yet, due to the general lack of knowledge about this species, it is difficult to clearly grasp the perceptions of stakeholders. It is precisely to address this difficulty that a sociological survey was conducted among the parties involved with the European mink.

The results reveal that their representations are not built solely from the animal's own characteristics, but also from the symbolism it embodies. They also highlight that the PNA sometimes fuels dynamics of positioning and competition among actors, while raising broader questions related to the management of invasive alien species and the role of human intervention in conservation.

These results aim to provide keys to understanding for environmental education professionals, enabling them to develop adapted educational strategies and to formulate recommendations in terms of awareness-raising and support.

Sommaire

Avant-propos.....	2
Remerciements.....	3
Résumé.....	4
Abstract.....	4
Sommaire.....	5
Liste des abréviations.....	7
Liste des figures / Liste des tableaux.....	8
Introduction.....	9
Présentation du Vison d'Europe.....	9
Le déclin du Vison d'Europe : évolution de sa répartition en Europe et en France et facteurs de sa disparition.....	11
Les mesures et programmes mis en place en France pour la protection du Vison d'Europe.....	14
Le troisième PNA et son lien avec l'étude réalisée.....	18
Problématisation et hypothèses.....	21
1. L'espèce elle-même et ses caractéristiques.....	21
1.1. Une espèce peu connue du grand public.....	21
1.2. Une espèce discrète et difficile à détecter.....	22
1.3. Une situation critique décourageante.....	23
2. La symbolique du Vison d'Europe et les représentations associées.....	24
2.1. Le Vison d'Europe comme espèce parapluie.....	24
2.2. Le statut de protection du Vison d'Europe.....	25
3. Des actions du PNA aux questionnements de la conservation.....	26
3.1. La lutte contre le Vison d'Amérique.....	26
3.2. La réintroduction et l'élevage conservatoire du Vison d'Europe.....	27
3.3. La légitimité de l'intervention humaine.....	27
Matériels & Méthodes.....	29
1. L'état de l'art et la construction des hypothèses.....	29
2. L'enquête sociologique qualitative : principe et intérêt.....	29
3. Les entretiens semi-directifs.....	30
3.1. Construction de la grille d'entretien.....	30
3.2. Identification et présentation de l'échantillon.....	30
3.3. Analyse thématique.....	32
3.4. Analyse lexicale par le logiciel Iramuteq.....	32
4. Temps d'observations sur le terrain.....	33
Résultats.....	35
1. Analyse thématique.....	35
1.1. L'espèce elle-même et ses caractéristiques.....	35
1.2. La symbolique du Vison d'Europe.....	40
1.3. Les questions que le PNA soulève.....	44
2. Analyse lexicale.....	50

3. Temps d'observations.....	53
3.1. Présentation des enclos de pré-lâchés.....	53
3.2. Week-end de la conservation.....	54
Discussion.....	55
Méconnaissance, discrétion et situation critique : quand les traits du Vison d'Europe façonnent les perceptions.....	55
Le Vison d'Europe : sa symbolique et les limites pratiques.....	56
Le dilemme éthique de la gestion des espèces invasives.....	57
Entre contrôle et nature : l'élevage et la réintroduction comme miroirs de l'action humaine.....	59
Trouver sa place dans le PNA.....	60
Apports de l'analyse lexicale à l'étude des représentations des acteurs.....	61
Les limites de l'étude.....	62
Conclusion.....	64
Bibliographie.....	66
Annexes.....	71

Liste des abréviations

AFC : Analyse Factorielle des Correspondances

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

EEE : Espèce Exotique Envahissante

GREGE : Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement

GRIFS : Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage

Ifrée : Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PNA : Plan National d'Actions

PNAi : Plan National d'Actions intermédiaire

PNR : Parc Naturel Régional

SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

UICN (*IUCN*) : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (*International Union for Conservation of Nature*)

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

Liste des figures / Liste des tableaux

Figure 1 - Photo d'un Vison d'Europe

Figure 2 - Carte de répartition du Vison d'Europe en Europe

Figure 3 - Aire de répartition du Vison d'Europe en France de 1991 à 2014

Figure 4 - Extrait de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 (modifié par arrêté du 1er mars 2019) fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Figure 5 - Périmètre d'action du LIFE Vison coordonné par la LPO

Figure 6 - Dendrogramme des classes obtenues par l'AFC

Figure 7 - Projection des termes dans le plan factoriel

Figure 8 - Projection des acteurs dans le plan factoriel

Tableau I - Description des catégories d'acteurs et répartition des personnes rencontrées

Introduction

À l'état sauvage, ils ne seraient plus qu'une poignée. Avec aujourd'hui moins de 250 individus subsistants en France (DREAL *et al.*, 2021), le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), discret petit carnivore semi-aquatique, voit son aire de répartition se réduire et sa population s'effondrer depuis le milieu du XX^e siècle (*ibid*). Autrefois présent sur une grande partie de l'Europe, il n'occupe plus que quelques fragments d'habitats isolés, menacé par de nombreux facteurs dont les plus notables sont la destruction des zones humides, les collisions routières ou encore la concurrence du Vison d'Amérique (*Mustela vison* ou *Neovison vison*). Au bord de l'extinction, il fait désormais l'objet d'un troisième Plan National d'Actions (PNA), actuellement en cours de déploiement, qui vise à inverser cette tendance et à offrir à l'espèce une chance de survie sur le territoire français.

Une grande partie des données et des références présentées dans cette première partie introductive sur le Vison d'Europe sont extraites du *Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (Mustela lutreola) 2021-2031*, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) *et al.* (2021), qui constitue une source principale et de référence, rassemblant des données et analyses clés sur le sujet.

Présentation du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe appartient à la famille des Mustélidés et à la sous-famille des Mustélinés. Comme le montre la photo en figure 1, le Vison d'Europe ressemble fortement aux autres espèces de cette famille. Il partage un bon nombre de similitudes avec ces derniers et en présente les caractéristiques morphologiques habituelles : tête légèrement aplatie ; cou peu différencié ; corps mince et vermiforme ; pattes relativement courtes ; oreilles rondes dépassant à peine la fourrure (OFB, 2022). Son pelage est de couleur brun foncé, avec les pattes et la queue plus sombres.

Le critère distinctif majeur permettant de différencier le Vison d'Europe des autres mustélidés est la présence d'une tache blanche sur le museau, couvrant l'ensemble des lèvres. Cette tache, régulière et symétrique, reste systématiquement en dessous du nez pour la lèvre supérieure, et, pour la lèvre inférieure, prend une forme variable mais n'allant que rarement au-delà des lèvres (de Bellefroid et Rosoux, 2005).

Il s'agit d'un mammifère de petite taille avec un dimorphisme sexuel important : le corps mesure de 31 à 42 cm chez les mâles contre 30 à 38 cm chez les femelles, auxquels s'ajoute une queue d'environ 15 cm. Quant au poids, il varie entre 600 g et 1,5 kg pour les mâles contre 300 à 600 g pour les femelles (OFB, 2022).

Un ensemble de photographies du Vison d'Europe est disponible en annexe (Annexe I) afin de mieux visualiser son apparence.



Figure 1 - Photo d'un Vison d'Europe (OFB, 2022, © Mathieu Beronneau)

Concernant sa biologie et son écologie, il faut savoir que, comme indiqué plus tôt, le Vison d'Europe est un petit carnivore semi-aquatique. Il est inféodé aux zones humides et peut se déplacer sur une large gamme de structures hydrographiques, mais en ne s'éloignant que rarement des cours d'eau (Danilov et Tumanov, 1976). C'est un animal qui vit principalement dans les zones de végétation dense comme les ripisylves, les boisements humides, les mégaphorbiaies, les peuplements d'hélophytes, de laïches et de joncs, ou encore les ronciers (de Bellefroid, 1997 ; de Bellefroid et Rosoux, 2000 ; Fournier *et al.*, 2007).

Bien qu'étant de petite taille, le Vison d'Europe est capable de se déplacer sur de grandes distances et de couvrir de larges territoires. Lors des périodes de reproduction, certains mâles ont été observés parcourant près de 35 km à vol d'oiseau, allant même jusqu'à traverser les limites d'un bassin versant pour localiser une femelle (Fournier *et al.*, 2008). Selon un salarié de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), un jeune mâle, lors de sa phase de dispersion, aurait couvert près de 170 km de cours d'eau en l'espace de 3 mois. En termes de rythme de vie, il semblerait que le Vison d'Europe soit majoritairement nocturne (Garin *et al.*, 2002) ou crépusculaire (Palomares *et al.*, 2017), mais des observations récentes laissent suggérer qu'il pourrait aussi être actif en journée à certaines périodes de l'année.

Pour ce qui est de son alimentation, le Vison d'Europe est un carnivore généraliste et opportuniste (Podra *et al.*, 2012). Essentiellement associées aux milieux aquatiques, ses proies comprennent aussi bien des amphibiens que des oiseaux, des micromammifères, des poissons ou des crustacés (OFB, 2022), et, dans une moindre mesure, des reptiles, des insectes ou des œufs. Le choix des proies varie en fonction de leur disponibilité, de leur accessibilité, ainsi que de la saison (*ibid*).

Le déclin du Vison d'Europe : évolution de sa répartition en Europe et en France et facteurs de sa disparition

Historiquement, le Vison d'Europe occupait une grande majorité de l'Europe (figure 2) avec une aire de répartition s'étalant d'Ouest en Est de la France jusqu'à l'Oural et du Nord au Sud de l'Oural jusqu'au Nord de la Géorgie et de la Bulgarie, à l'exception de la Norvège, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Italie (Maran *et al.*, 2016). Cependant, s'il occupait il y a quelques décennies une immense majorité de l'Europe, son aire de répartition aurait diminué de plus de 85 % depuis le milieu du XIX^e siècle (ibid), conduisant ainsi à son extinction dans de nombreux pays (Sidorovich, 2000 ; Maizeret *et al.*, 2002).

Aujourd'hui, comme on peut le voir sur la figure 2, les derniers noyaux de population présents en Europe se situent de manière certaine à cheval entre la France et l'Espagne, dans le Delta du Danube entre l'Ukraine et la Roumanie, et en Estonie, plus précisément sur l'île de Hiiumaa où des individus ont été réintroduits entre 2000 et 2015 (Maran *et al.*, 2017). Des individus pourraient également se trouver en Russie mais les données, à ce jour, ne permettent pas de le certifier. Bien que ces cinq noyaux de population subsistent, ils se trouvent dans un état de conservation préoccupant, marqué par des effectifs réduits, une forte fragmentation et une tendance au déclin (Maran *et al.*, 2016).

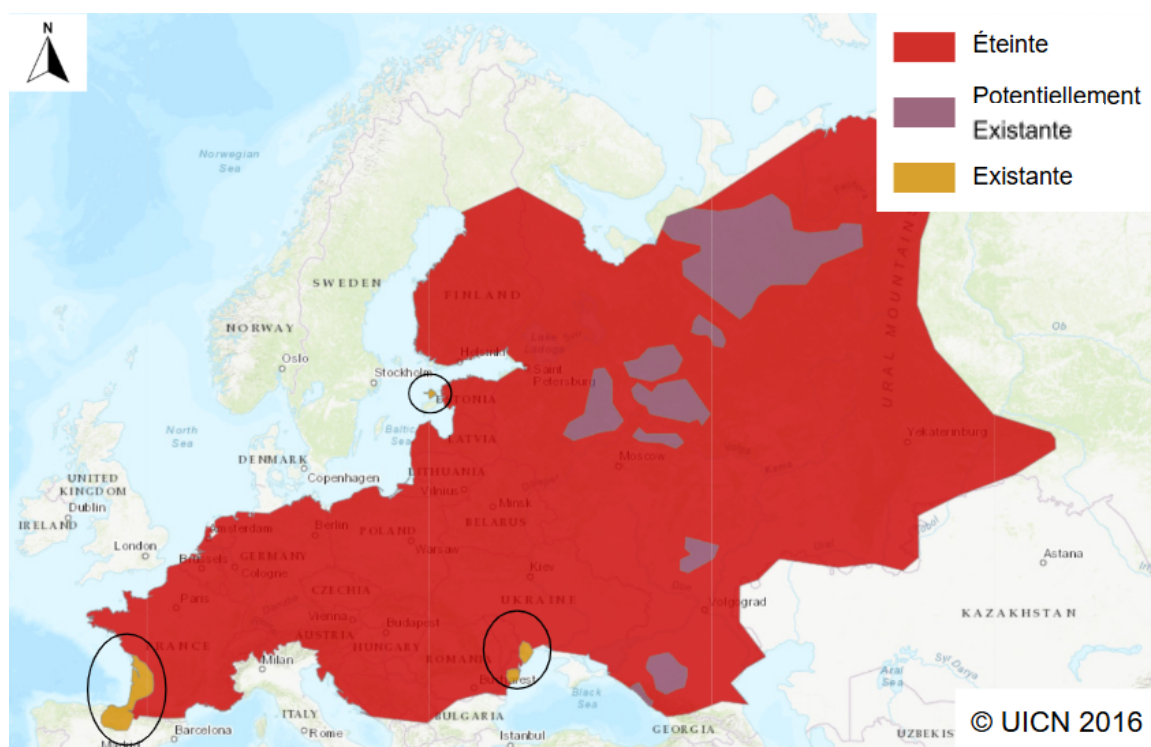


Figure 2 - Carte de répartition du Vison d'Europe en Europe (Maran *et al.*, 2016)

En France, la tendance s'apparente à celle observée à l'échelle européenne avec une population ayant drastiquement régressé depuis le début du XX^e siècle (DREAL *et al.*, 2021). Encore bien présent sur l'ensemble du pays dans les années 1950, il n'était présent que sur un peu plus d'un dixième du territoire national à la fin des années 1980 et seulement

sur 7 départements dans les années 1990, à savoir sur les départements de l'ancienne région Aquitaine, ainsi que sur la Charente et la Charente-Maritime (*ibid*).

Entre 1991 et 2014, comme on peut le voir sur la figure 3, son aire de répartition n'a pas cessé de diminuer. À ce jour, la présence du Vison d'Europe a été confirmée en Charente-Maritime dans le Marais de Rochefort et le Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin, en Charente au Nord et au Sud d'Angoulême et dans les Pyrénées-Atlantiques au Sud de Bayonne (DREAL *et al.*, 2021).

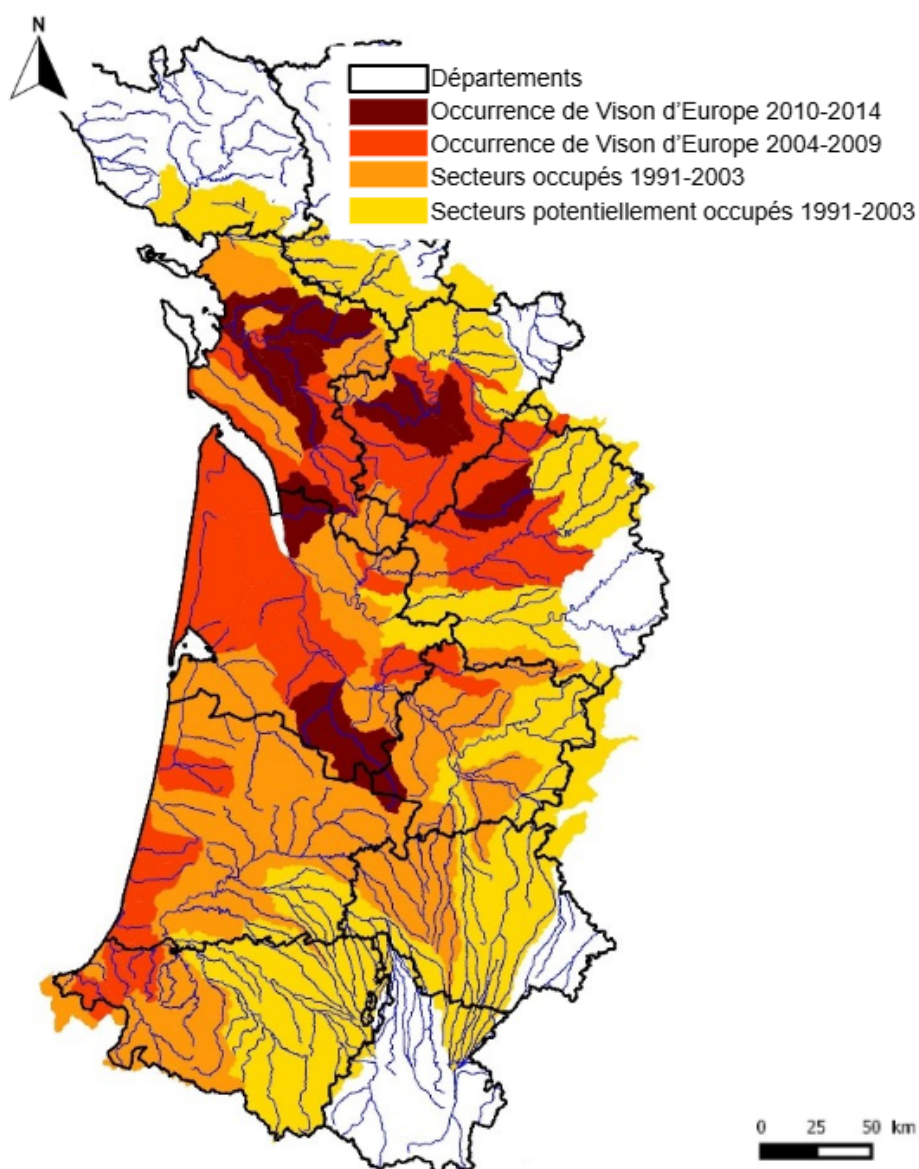


Figure 3 - Aire de répartition du Vison d'Europe en France de 1991 à 2014 (DREAL et ONCFS, 2015a ; Fond cartographique : BD Carthage - BD Carto IGN)

À l'heure actuelle, la survie du Vison d'Europe est menacée par plusieurs pressions, dont trois se présentent comme particulièrement déterminantes : la perte de son habitat, la compétition avec le Vison d'Amérique, Espèce Exotique Envahissante (EEE) (OFB, 2024), et les collisions routières.

Clairement identifiée, la **perte de son habitat**, par la destruction, la dégradation et la fragmentation des zones humides, est l'une des principales menaces qui pèse sur le Vison d'Europe (DIREN et GERE, 2007). Dans le monde, 87 % des zones humides présentes au XVIII^e siècle sont aujourd'hui perdues et, entre 1960 et 1990, environ la moitié des zones humides françaises auraient disparu à cause de l'urbanisation et du drainage des terres (Ministère Aménagement du territoire Transition écologique, 2022). Or, la disparition des zones humides entraîne non seulement une diminution des sites de repos pour le Vison d'Europe, mais également une diminution des sites de reproduction et de chasse, ainsi qu'une diminution de la disponibilité en proies (Zabala *et al.*, 2006).

Une autre menace clairement identifiée pesant sur le Vison d'Europe est la **compétition avec le Vison d'Amérique**. Le Vison d'Amérique est aujourd'hui établi à l'état sauvage en France, résultat de son introduction via des élevages à fourrure au début du XX^e siècle (DREAL *et al.*, 2021) et de multiples évasions ou lâchers volontaires liés à des actes de vandalisme, comme celui survenu en Dordogne en 2009 (La Dépêche, 2009). Bien qu'aucun élevage actif ne subsiste actuellement sur le territoire français, ces événements ont permis à l'espèce de s'installer durablement à l'état sauvage. En effet, les suivis ont permis d'identifier trois noyaux de populations : en Bretagne, dans le Sud-Ouest, et dans le Sud-Est de l'Occitanie (Leger *et al.*, 2018). Si les deux espèces présentent des caractéristiques biologiques et écologiques communes, le Vison d'Amérique possède une meilleure capacité d'adaptation pour la sélection des habitats et sa morphologie fait de lui un meilleur nageur (DREAL *et al.*, 2021). De plus, il s'agit d'un mustélidé plus gros, ayant une capacité de reproduction plus importante et ne tolérant pas la présence du Vison d'Europe à moins de 200 mètres (Sidorovich, 2000), ce qui en fait un animal plus territorial et plus agressif que ce dernier. Ainsi, si les deux espèces sont amenées à cohabiter, le Vison d'Amérique prendra systématiquement le dessus sur le Vison d'Europe. Certains considèrent d'ailleurs cette concurrence entre les deux espèces comme l'exemple le plus marquant des effets dévastateurs qu'un carnivore introduit peut avoir sur une autre espèce (GMB, 2009).

Enfin, la dernière menace représentant de nos jours un des facteurs principaux de mortalité est les **collisions routières**. Selon la DREAL *et al.* (2021), ce facteur concerne 54 % des cadavres de Visions d'Europe retrouvés en France. Ce chiffre reste cependant à prendre avec prudence, car il n'est pas précisé s'il s'agit d'animaux suivis ou sauvages, auquel cas cette forte proportion serait logique au vu de leur détectabilité accrue en bord de chaussée. De leur côté, la LPO *et al.* (2017) ont montré que le Vison d'Europe, bien que semi-aquatique, privilégie les passages à pied sec et, en cas d'obstacle sur la berge, emprunte alors la chaussée, s'exposant ainsi aux collisions routières. Dans le contexte actuel où les densités de population sont de plus en plus faibles, les individus sont également contraints de se déplacer sur de longues distances pour trouver un partenaire, accroissant encore les risques de mortalité par collisions routières (DREAL *et al.*, 2021).

Si ces 3 facteurs sont souvent présentés comme étant les plus impactants, d'autres éléments viennent également s'y ajouter et ont aussi, ou ont eu, des impacts sur les populations de Vison d'Europe. Historiquement, le Vison d'Europe était officiellement chassé pour sa fourrure avant d'être classé comme espèce protégée (voir plus loin). Dans le cadre du premier PNA, des morts accidentelles ont également été observées lors de campagnes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou susceptibles d'occasionner des

dégâts, notamment à la suite de confusions interspécifiques, de l'utilisation de pièges tuants, de l'empoisonnement secondaire ou de mauvaises conditions de détention dans les cages-pièges (DREAL et al., 2021). Les maladies, les infections parasitaires, la prédation par les carnivores, l'isolement des populations et la faible diversité génétique, la compétition avec le Raton laveur et le changement climatique sont quant à eux des facteurs moins importants ou qui ont été moins étudiés, mais qui semblent accentuer le problème du Vison d'Europe au vu de sa situation déjà très préoccupante (*ibid*).

Par ailleurs, bien qu'un grand nombre de facteurs semblent contribuer au déclin de la population de Vison d'Europe, il convient de rappeler qu'aucune de ces causes ne suffit à elle seule à expliquer une telle régression, l'action combinée de ces facteurs étant déterminante. Il est également important de souligner que l'impact de ces causes varie dans l'espace et dans le temps. Par exemple, les morts liées à la chasse ne constituent plus aujourd'hui une menace, l'espèce étant désormais protégée, tandis que les collisions routières, autrefois moins fréquentes en raison d'un trafic moins dense, représentent actuellement une cause majeure de mortalité. Néanmoins, il est possible d'affirmer que les causes de la disparition du Vison d'Europe restent toujours multifactorielles et essentiellement d'origine anthropique (*ibid*).

Les mesures et programmes mis en place en France pour la protection du Vison d'Europe

Pour pallier ce déclin et ce risque d'extinction du Vison d'Europe, de nombreuses mesures et programmes ont été mis en place en France et à l'international au cours des 30 dernières années. Ces actions sont variées, tant par leur nature que par leur échelle, allant du local au national et même au niveau européen. Cela témoigne d'un effort soutenu et durable pour préserver l'espèce, qui s'inscrit dans une démarche de conservation globale.

Selon la DREAL et al. (2021), dans le Plan national d'actions, « *Le Vison d'Europe est classé « en danger critique d'extinction » sur les listes rouges françaises (2017), européenne (2012) et mondiale (2011) de l'UICN (MNHN, 2020). Il s'agit du dernier stade avant de le déclarer comme éteint en nature.* »

En Europe, sa classification parmi les « espèces de faune strictement protégées » et son inscription dans la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore », respectivement depuis la fin des années 1970 et le début des années 1990, impose sa protection dans l'ensemble de son aire de répartition naturelle et prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) via le réseau Natura 2000 (DREAL et al., 2021).

En France, **des arrêtés** ont également été rédigés afin de protéger le Vison d'Europe. Depuis la fin des années 1980, un ensemble d'arrêtés a par exemple été adopté pour faire évoluer la réglementation en termes de piégeage, interdisant ou conditionnant l'utilisation de certains types de pièges (à mâchoire, tuant, cage-pièges). La destruction du Ragondin (*Myocastor coypus*) et du Rat musqué (*Ondrata zibethicus*) par empoisonnement a également été interdite depuis 2007, car des Visons d'Europe ont été retrouvés morts par empoisonnement secondaire (*ibid*). De plus, cette espèce bénéficie du statut d'espèce

protégée à l'échelle nationale (République française, 2007), ce qui implique un ensemble de mesures et d'interdictions à son encontre (figure 4).

> Article 2Modifié par Arrêté du 1er mars 2019 - art. 2

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Figure 4 - Extrait de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 (modifié par arrêté du 1er mars 2019) fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (République française, 2007)

À l'échelle européenne, un **programme de conservation du Vison d'Europe *ex-situ*** est mis en place depuis 1991 (DREAL *et al.*, 2021), visant à développer une gestion conservatoire de l'espèce à grande échelle. Des élevages conservatoires ont ainsi été créés dans plusieurs pays, comme en Russie, en Estonie, en Espagne et en France. Actuellement, Zoodyssée dans les Deux-Sèvres et la Réserve Zoologique de Calviac en Dordogne participent à ce programme afin de réaliser des translocations sur le territoire et de contribuer à la sauvegarde de l'espèce (ibid). Ce programme permet également de réaliser des échanges entre les différents élevages pour essayer de maintenir une « certaine » diversité génétique et favoriser la reproduction entre individus des populations occidentales et orientales. Pour ce qui est de Zoodyssée, après 4 premières années sans succès, l'élevage arrive aujourd'hui à obtenir des naissances de Visons d'Europe tous les ans. Depuis 2019, ce sont 42 bébés qui ont vu le jour au sein du parc (Zoodyssée, s.d.).

Entre 2017 et 2022, un programme **LIFE Vison** a également été coordonné par la LPO sur le territoire français. Selon le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation et le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de

la mer et de la pêche (2016), un programme LIFE est « *un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat* ». Ce programme, d'une durée de cinq ans et financé à 75 % par l'Union européenne, bénéficiait d'un budget d'environ 4 millions d'euros (DREAL *et al.*, 2021). Son objectif principal était de préserver le Vison d'Europe sur huit sites Natura 2000 répartis entre la Charente et la Charente-Maritime comme illustré par la figure 5 (LPO, s.d.). Ses principaux objectifs étaient, entre autres, de réduire les causes de mortalité du Vison d'Europe, d'améliorer son habitat par l'aménagement de corridors ou l'acquisition foncière, de réaliser un suivi afin de mieux connaître sa répartition, ainsi que de sensibiliser tous types de publics (DREAL *et al.*, 2021).

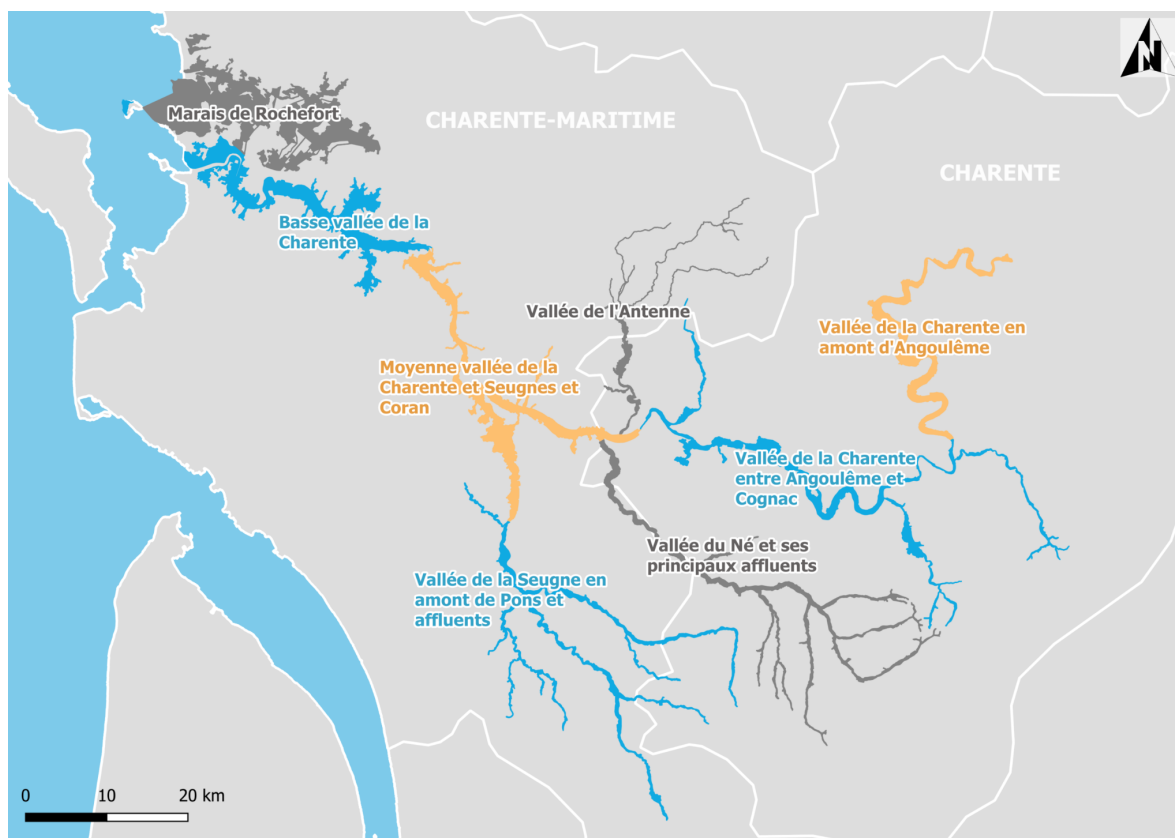


Figure 5 - Périmètre d'action du LIFE Vison coordonné par la LPO (LPO, s.d.).

Enfin, en France, la protection et la conservation du Vison d'Europe repose aussi sur les **Plans Nationaux d'Actions** ou **PNA**, qui font l'objet d'une attention particulière tout au long de cette étude. Toujours selon le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation et le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (2018), un PNA est « *un outil stratégique opérationnel qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier*. ». Un PNA peut être de deux types : un programme de restauration, d'une durée de 5 ans, visant à améliorer la situation biologique d'une espèce, ou un programme de conservation, d'une durée de 10 ans, visant à assurer la conservation d'une espèce sur le long terme (*ibid*). Il convient de souligner qu'un PNA n'est en aucun cas un outil réglementaire à portée

contraignante. Son objectif principal est de coordonner les différentes actions à entreprendre et à mener en lien avec la conservation d'une espèce. Concernant sa gouvernance, un PNA est toujours coordonné par une DREAL ou un organisme équivalent (DRIEE, DEAL), qui est en charge du suivi et de la mise en oeuvre du programme, du choix du rédacteur et du choix de l'opérateur qui assure son animation (*ibid*). À ce jour, 98 PNA (63 dédiés à la faune et 35 dédiés à la flore) ont été, sont ou vont être déployés en France (*ibid*).

En ce qui concerne le Vison d'Europe, ce dernier a déjà fait l'objet de plusieurs PNA et continue d'en bénéficier, témoignant de l'importance accordée à sa conservation et de la situation critique dans laquelle il se trouve.

Le premier PNA, s'étalant sur la période 1999-2003, coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine (DIREN, devenue DREAL en 2009) et animé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) et le Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE), était un PNA de restauration. Bien que ses lignes directrices prévoyaient d'assurer la protection et la restauration des habitats et de combattre les causes de mortalité et de déclin du Vison d'Europe (DIREN *et al.*, 1999), ce PNA a surtout permis d'acquérir des connaissances sur cette espèce encore méconnue à l'époque (DIREN et Mission Vison d'Europe, 2003).

Le deuxième PNA, s'étalant sur la période 2007-2011, coordonné lui aussi par la DIREN Aquitaine mais animé cette fois-ci par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS, intégré au sein de la nouvelle structure OFB en 2020), était également un PNA de restauration. Contrairement au premier PNA, dédié à la connaissance, ce deuxième PNA était centré sur la gestion de l'espèce et de ses habitats, en intervenant prioritairement sur l'élevage conservatoire et la réimplantation du Vison d'Europe, l'adaptation des pratiques de piégeage et de lutte contre les espèces compétitrices, ainsi que le traitement des collisions routières (DREAL *et al.*, 2021).

Enfin, la particularité du Vison d'Europe est qu'il a fait l'objet, entre 2015 et 2020, d'un PNA intermédiaire (PNAi). La mise en place de ce PNAi provient d'un souhait de la DREAL et de l'ONCFS de poursuivre certaines actions qualifiées de prioritaires, amorcées au cours du deuxième PNA. Cette volonté a notamment été motivée par la situation critique de l'espèce à cette période, comme en témoigne son changement de statut UICN passant de « menacée » à « en danger critique d'extinction » au niveau mondial en 2011 (DREAL et ONCFS, 2015b). Ce PNAi, toujours coordonné par la DREAL, était animé par l'ONCFS pour l'animation scientifique et par l'association Cistude Nature pour l'animation des réseaux de partenaires (DREAL *et al.*, 2021). Les actions prioritaires ciblées étaient la mise à jour des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe, le renforcement de la lutte contre le Vison d'Amérique et la mise en œuvre d'un élevage conservatoire (*ibid*). Ainsi, ce PNAi avait pour objectif de maintenir les actions en faveur du Vison d'Europe en attendant la rédaction et la validation du troisième PNA, dont il est question dans la partie suivante.

Le troisième PNA et son lien avec l'étude réalisée

Comme mentionné en début d'introduction, le Vison d'Europe fait actuellement l'objet d'un troisième PNA. Contrairement aux deux premiers, celui-ci est prévu pour une durée de 10 ans, s'agissant donc d'un programme de conservation. Lancé en 2021 et programmé jusqu'en 2031, ce PNA est une nouvelle fois coordonné par la DREAL et animé par deux structures : l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en charge de l'animation scientifique et technique comme sur le deuxième PNA, et le Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), en charge de l'animation des réseaux de partenaires pour la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Semblable aux précédents PNA, ce troisième programme partage des enjeux similaires : maintien et restauration des dernières populations de Vison d'Europe en nature par la préservation de ses habitats et la restauration des continuités écologiques, retenue de l'expansion du Vison d'Amérique, conservation de l'espèce par le biais des élevages conservatoires dans un objectif de translocation dans le milieu naturel, et coordination des actions sur le terrain tout en assurant la coopération au niveau national et international (DREAL *et al.*, 2021).

Sa zone d'action couvre un ensemble de 11 départements, répartis sur 3 régions : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres pour la Nouvelle-Aquitaine ; Gers et Hautes-Pyrénées pour l'Occitanie ; Vendée pour les Pays de la Loire (*ibid*).

Comme il l'est écrit dans le *Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe 2021-2031* (*ibid*), c'est un total de 13 actions divisées en 31 sous-actions qui sont établies et auxquelles est assigné un niveau de priorité allant de 1 à 3 (1 étant le niveau de priorité le plus élevé). Ces actions sont classées en 5 axes de travail qui sont :

- Axe 1 : Amélioration des connaissances sur le Vison d'Europe
- Axe 2 : Élevage conservatoire du Vison d'Europe et stratégie de translocation dans le milieu naturel
- Axe 3 : Limitation des impacts du Vison d'Amérique et d'autres espèces allochtones sur le Vison d'Europe
- Axe 4 : Contribuer au bon état des habitats du Vison d'Europe et lutter contre les autres menaces en nature
- Axe 5 : Communication et formation sur le Vison d'Europe et les actions du 3^e PNA

L'axe 5 revêt ici une importance particulière, puisqu'il constitue le cadre dans lequel s'inscrit cette étude. Depuis les années 1990, de nombreux supports de communication ont été créés au cours des différents PNA ou du programme LIFE Vison, afin de faire connaître le Vison d'Europe au plus grand nombre : bulletins d'information, plaquettes, posters, dossiers de presse, sites internet, films et supports vidéo, livres, articles de presse, interventions télévisées, communications scientifiques, création de logo, kit pédagogique, etc. (*ibid*). Côté formation, plusieurs actions ont également été mises en place au cours des PNA, notamment à destination des acteurs en charge de l'aménagement et des gestionnaires de zones humides. En parallèle, des formations à destination des piégeurs ont

aussi eu lieu afin de les former à la reconnaissance du Vison d'Europe, limitant ainsi les confusions interspécifiques et les mises à mort accidentelles (*ibid*). En appui à ces formations, un réseau de référents départementaux a également vu le jour, regroupant un ensemble de personnes auxquelles les piégeurs peuvent faire appel en cas d'incertitude sur un animal capturé.

Cependant, ces actions n'ont pas toujours produit les effets escomptés sur les publics ciblés et notamment le grand public, comme en témoignent les bilans mitigés. En ce qui concerne le premier PNA, les retombées médiatiques nationales ont été qualifiées de « décevantes », tandis que celles au niveau régional ont permis une bonne couverture locale (DIREN et Mission Vison d'Europe, 2003). De plus, malgré son statut « en danger critique d'extinction », le Vison d'Europe reste aujourd'hui rarement identifié parmi les espèces menacées sur le territoire français par le public non spécialiste, contrairement à l'Ours brun (*Ursus arctos*) ou au Loup gris (*Canis lupus*), qui bénéficient d'une médiatisation plus importante. Qui plus est, les connaissances sur le Vison d'Europe continuent d'évoluer et certaines notions, jusqu'alors admises, sont désormais nuancées ou remises en question, comme son mode de vie supposé exclusivement nocturne ou l'idée selon laquelle seuls les milieux relativement couverts lui seraient favorables. C'est pourquoi ce troisième PNA continue d'intégrer des actions de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs locaux, afin de faire davantage connaître l'espèce, ainsi que des actions de formation destinées aux nouveaux arrivants ou visant la mise à jour des connaissances sur cette dernière (DREAL *et al.*, 2021).

Pour ce qui est du lien entre ce troisième PNA et le projet de l'Ifrée, ce dernier repose sur le constat que **le retour ou la réintroduction d'une espèce dans un territoire peut générer des incompréhensions et parfois des conflits entre différents acteurs humains**, comme le montrent les exemples du Castor d'Europe (*Castor fiber*), du Grand Tétras (*Tetrao urogallus*), du Lynx boréal (*Lynx lynx*), ou encore de l'Ours brun et du Loup gris (Ifrée, s.d.). Pour le Grand Tétras, par exemple, un ensemble d'associations environnementales, telles que SOS Massif des Vosges et Vosges Nature Environnement, ont exprimé des réserves quant à la réintroduction de cette espèce, soulignant que le réchauffement climatique et la dégradation des habitats pourraient compromettre la survie des oiseaux réintroduits (TF1 INFO, 2025). Autre exemple, pour ce qui est du castor d'Europe, sa réintroduction semble avoir préoccupé certains propriétaires forestiers privés, craignant des pertes financières ou des problèmes de sécurité liés aux constructions créées par l'animal ou à la chute des arbres fragilisés (Assemblée nationale, 2022). Enfin, il convient de garder à l'esprit que les mesures de conservation mises en place pour protéger des espèces réintroduites peuvent parfois « criminaliser » des pratiques jusqu'alors légales, pouvant entraîner de fortes réactions sociales (Consorte-McCrea *et al.*, 2022).

Dès lors, **il apparaît nécessaire que les démarches de protection ou de réintroduction d'une espèce s'accompagnent d'une stratégie prenant en compte ces difficultés**, en communiquant et sensibilisant les publics concernés avec des messages et des postures adaptés (Ifrée, s.d.). Toutefois, contrairement aux espèces évoquées précédemment, le Vison d'Europe reste peu connu du public. Par conséquent, il est difficile d'appréhender les représentations que les acteurs impliqués ou concernés par le champ

d'action du PNA et les citoyens se font de cette espèce (*ibid*). C'est pourquoi l'Ifrée souhaite expérimenter la conception d'une stratégie éducative pour la durée du PNA Vison d'Europe en s'appuyant sur une **enquête sociologique** pour mieux comprendre les représentations de certains publics concernés. L'intérêt du recours à une enquête sociologique est développé dans la partie « Matériels & Méthodes ».

Au terme de ce projet, l'Ifrée propose ainsi de produire des éléments de réflexion et des retours d'expériences autour de la question suivante : « *En quoi une démarche sociologique et une stratégie éducative peuvent-elles appuyer un programme de conservation ?* ». Pour mener à bien cette enquête, un stage de Master 2 intitulé « *Le Vison d'Europe en Nouvelle-Aquitaine : comprendre la diversité des représentations pour mieux les intégrer dans la mise en œuvre du 3e PNA* » a été proposé et co-encadré par l'Ifrée et la Chaire Participations, Médiation, Transition citoyenne de l'Université de La Rochelle, comme indiqué en avant-propos.

Ainsi, l'enjeu de ce travail consiste à mettre en lumière les représentations des publics au travers de l'enquête sociologique, afin que l'Ifrée conçoive, dans un second temps, une stratégie éducative adaptée pour les années à venir.

Problématisation et hypothèses

L'enquête sociologique déployée par l'Ifrée permet d'aborder un large éventail de thématiques. Cependant, certaines, répondant à des besoins spécifiques de la structure ou ne relevant pas de la problématique présentée ci-après, ne sont pas développées dans le cadre de ce travail. En revanche, d'autres sont approfondies afin de répondre à la problématique suivante :

Dans quelle mesure l'espèce elle-même et sa symbolique influencent-elles les préoccupations et les représentations des différents acteurs impliqués dans le Plan national d'actions en faveur du Vison d'Europe, et comment ce programme ouvre-t-il un débat plus large sur l'éthique en matière de conservation en France ?

Cette problématique permet de structurer naturellement l'organisation du travail. Celui-ci s'articule autour de trois hypothèses principales : la première portant sur le Vison d'Europe en tant que tel et ses caractéristiques, la deuxième concernant la dimension symbolique et les représentations qui lui sont associées, et la troisième portant sur les débats plus larges que soulève ce programme de conservation. La méthode employée pour concevoir ces hypothèses est décrite dans la partie « Matériels & Méthodes ».

1. L'espèce elle-même et ses caractéristiques

La première hypothèse est que **certaines préoccupations et représentations sont directement liées à l'espèce elle-même et à ses caractéristiques**. Pour pouvoir y répondre, il est nécessaire de la décliner en trois sous-hypothèses. Celles-ci portent respectivement sur le fait que le Vison d'Europe est une espèce peu connue du grand public, qu'il se caractérise par une grande discrétion entraînant une difficulté de détection sur le terrain, et qu'il se trouve dans une situation critique du point de vue de sa conservation. Ces dimensions permettent de mieux comprendre en quoi la nature même de l'espèce influence les perceptions et représentations des différents acteurs, impliqués ou non, vis-à-vis du PNA.

1.1. Une espèce peu connue du grand public

Pour beaucoup de personnes, le terme « Vison » n'évoque rien, étant souvent mal compris ou confondu avec « Bison », ou associé de manière vague à l'élevage à fourrure, sans qu'elles puissent réellement identifier l'animal. Elles ignorent ainsi non seulement son apparence, mais aussi son mode de vie et les menaces qui pèsent sur l'espèce. C'est d'ailleurs ce que soulignent la DREAL *et al.* (2021), lorsqu'ils évoquent que le Vison d'Europe reste encore très peu connu du grand public et que, lorsqu'il est évoqué, la

première association concerne généralement la production de fourrure plutôt que l'existence d'une espèce protégée et patrimoniale en voie d'extinction. Cette méconnaissance a également été confirmée lors d'une visite de l'élevage conservatoire de Zoodyssée, durant laquelle les soigneurs ont indiqué que, selon leur expérience, le Vison d'Europe reste la plupart du temps méconnu des jeunes, et que chez les personnes plus âgées, leur connaissance de l'espèce se limite le plus souvent à l'élevage à fourrure. De plus, un second niveau de méconnaissance s'ajoute à cela. Lorsqu'une personne découvre l'espèce à travers une image, par exemple, elle n'en sait toujours rien, mais dispose désormais d'un support visuel. Spontanément, elle cherchera à rapprocher le Vison d'Europe d'animaux de la famille des mustélidés qu'elle connaît déjà, comme la Loutre (*Lutra*), le Putois (*Mustela putorius*) ou la Fouine (*Martes foina*), comme cela a été observé sur le terrain.

De ce fait, pour les publics n'ayant jamais entendu parler de l'espèce, plusieurs questions pourraient alors émerger naturellement : « *Quel est cet animal ?* », « *Pourquoi devrait-on le protéger ?* », « *Pourquoi lui en particulier ?* », « *Est-ce qu'il est vraiment utile ?* », « *Que changerait sa disparition ?* », etc. En parallèle, pour ceux qui découvrent l'animal, l'image qu'il renvoie et son assimilation à d'autres mustélidés pourraient orienter instantanément leur perception, de manière positive ou négative, selon l'image associée à ces espèces. Si le Vison d'Europe est rapproché de la Loutre, il pourrait être perçu comme attachant et intéressant ; à l'inverse, s'il évoque le Putois ou la Fouine, il risquerait d'être considéré comme nuisible ou peu attractif.

Ainsi, cette première impression, même fondée sur peu de connaissances, peut jouer un rôle important dans la perception que ces acteurs auront du PNA et du projet de conservation. Une première sous-hypothèse est alors que **la méconnaissance de cette espèce complique les efforts de sensibilisation et de mobilisation du « grand public »**.

1.2. Une espèce discrète et difficile à détecter

Un autre enjeu central lié au Vison d'Europe tient à sa discrétion naturelle. Comme vu en introduction, en plus d'être une espèce devenue extrêmement rare à l'état sauvage, le Vison d'Europe est par nature difficile à observer. Il s'agit d'un animal de petite taille, solitaire, actif surtout la nuit et parfaitement adapté à un mode de vie furtif, notamment pour la chasse. Cela soulève une question différente qui est que cette discrétion, selon qu'elle soit perçue du point de vue des non-spécialistes ou des professionnels travaillant sur cette espèce, ne présente pas les mêmes enjeux. Pour les non-spécialistes, le fait qu'elle soit invisible peut prédominer. On ne la voit pas, on ne sait pas qu'elle est là, ce qui rend l'animal abstrait. Pour les professionnels, la difficulté repose davantage sur la détection et le suivi des individus, même dans les zones où sa présence est suspectée.

Cette situation pourrait donc avoir plusieurs conséquences. Certains acteurs, tels que les agriculteurs, les gestionnaires ou les collectivités, pourraient être réticents à l'idée de mettre en place des actions en faveur d'une espèce qu'ils ne voient jamais et dont la présence locale n'est parfois même pas avérée. D'autres, travaillant déjà sur le Vison d'Europe, risqueraient d'éprouver des difficultés à maintenir leur motivation, en particulier dans le cadre du suivi, lorsqu'aucune donnée tangible n'est obtenue malgré les efforts consentis. Ce risque de démobilisation pourrait également concerner les piégeurs engagés

dans la lutte contre le Vison d'Amérique car, étant tout aussi discret que le Vison d'Europe, il est également difficile de le détecter et de le capturer. De plus, si la lutte s'avère efficace, les captures deviendront de plus en plus rares. Comment, dans ce cas, valoriser ou entretenir leur engagement, alors que l'absence de résultats visibles pourrait être perçue comme un signe d'inefficacité ou d'inutilité, alors qu'elle est en réalité une preuve de réussite ?

Ainsi, une deuxième sous-hypothèse est que **la discrétion et la difficulté de détection du Vison d'Europe compliquent à la fois la mobilisation des acteurs autour d'une espèce qu'ils ne voient que rarement, voire jamais, et le maintien de la motivation chez ceux déjà engagés en l'absence de résultats visibles.**

1.3. Une situation critique décourageante

Selon les estimations présentées en introduction, il resterait moins de 250 individus de Vison d'Europe en France. La situation de l'espèce apparaît donc comme extrêmement critique, compte tenu de la faiblesse de ses effectifs. De plus, il reste encore actuellement de nombreux facteurs de mortalité déjà évoqués : collisions routières, compétition avec le Vison d'Amérique, disparition des zones humides, etc. Autrement dit, il semble aujourd'hui particulièrement difficile d'assurer que le nombre d'individus présents à l'état sauvage puisse, sinon augmenter, au moins se stabiliser, et que les populations parviendront à se maintenir malgré les actions engagées dans le cadre du PNA.

C'est pourquoi, agir en faveur du Vison d'Europe suppose une intervention forte sur plusieurs aspects. Il s'agit non seulement de réguler la présence du Vison d'Amérique, mais aussi d'aménager des infrastructures routières en y installant des passages à faune ou encore de restaurer les zones humides. Ces actions mobilisent des ressources importantes, qu'il s'agisse de financements, de temps ou de personnel, ce qui pourrait susciter chez certains acteurs des inquiétudes quant à l'ampleur des efforts à fournir. Un autre risque réside dans la possibilité que, malgré tout, les populations de Vison d'Europe ne parviennent pas à se stabiliser ni à se développer. Dans ce cas, certains publics pourraient être tentés de s'interroger : « *Est-il réellement pertinent de s'engager dans une telle démarche, sans garantie de succès ? N'est-ce pas simplement une perte de temps et d'argent ?* ».

Ainsi, la troisième sous-hypothèse est que **la situation critique dans laquelle se trouve l'espèce entraîne des réticences ou donne une sensation de fournir beaucoup d'efforts pour rien.**

2. La symbolique du Vison d'Europe et les représentations associées

La deuxième hypothèse est que **la symbolique de l'espèce influence la perception des acteurs impliqués dans le PNA**. Pour pouvoir y répondre, il est ici aussi nécessaire de la décliner en plusieurs sous-hypothèses. La notion de « symbolique » se traduit ici par la volonté affichée du PNA d'utiliser le rôle d'espèce parapluie du Vison d'Europe comme argument de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que par son statut d'espèce « en danger critique d'extinction ». Ainsi, l'analyse de ces deux éléments, au travers de deux sous-hypothèses, permet de mieux comprendre comment cette dimension symbolique participe à façonner la perception et les préoccupations des différents acteurs du programme.

2.1. Le Vison d'Europe comme espèce parapluie

Comme cela a été précisé, le PNA affiche une volonté claire de mobiliser le rôle d'espèce parapluie du Vison d'Europe comme levier de sensibilisation et d'action. Toutefois, assurer le maintien des populations sauvages suppose des interventions multiples et requiert d'importantes ressources financières et humaines. Ces ressources étant limitées, les porteurs du PNA sont contraints de hiérarchiser leurs actions, donnant ainsi souvent la priorité à celles centrées directement sur le Vison d'Europe. En effet, il est ressorti des discussions avec les porteurs du PNA et de la lecture des bilans du programme, que les efforts se concentrent surtout sur l'aménagement d'infrastructures routières et sur la lutte contre le Vison d'Amérique, étant des actions relativement simples à organiser et mises en œuvre de manière opportuniste. Par exemple, dans le cas des aménagements routiers, les territoires rédigent un plan de travaux annuel et le PNA peut alors se proposer d'en financer une partie pour profiter de l'occasion et réaliser des aménagements en faveur du Vison d'Europe. En revanche, la restauration des zones humides, problématique plus structurelle et donc plus complexe à engager, reste plus difficile à réaliser.

Dès lors, cette logique de priorisation pourrait susciter des critiques. Certains acteurs pourraient questionner l'opportunisme et l'ordre de priorités des interventions : « *Pourquoi concentrer autant d'énergie et d'argent sur la lutte contre les facteurs de mortalité du Vison d'Europe, alors que le milieu dans lequel il doit être maintenu reste dégradé ?* ». De même, les aménagements d'infrastructures routières pourraient susciter des interrogations. Financer la construction d'un passage à faune pourrait sembler discutable si les milieux qu'il est censé connecter restent dégradés. À noter qu'à cela s'ajoute une difficulté technique importante qui est qu'il est très complexe d'identifier les emplacements réellement stratégiques pour ce type d'aménagement. Dans le cas du Vison d'Europe, dont la densité de population sauvage est extrêmement faible, la perte d'un seul individu peut avoir de lourdes conséquences. Ainsi, la détection de plusieurs cadavres sur un même site signifie souvent que la population locale y est déjà trop affaiblie. De fait, lorsqu'un site est identifié comme problématique, il est souvent trop tard pour que l'installation d'un passage à faune ait un impact réel sur la survie de l'espèce dans cette zone. Certains acteurs pourraient alors estimer qu'il aurait été plus judicieux d'agir sur la qualité du milieu, afin de réduire la nécessité pour l'espèce de se déplacer à la recherche d'un habitat plus favorable.

Ainsi, une première sous-hypothèse est que le **déploiement d'actions centrées sur l'espèce plutôt que sur l'habitat pourrait être perçu différemment selon les acteurs, remettant en question le rôle du Vison d'Europe en tant qu'espèce parapluie**. Certains pourraient en effet critiquer l'investissement important d'énergie dans des mesures visant à limiter les facteurs de mortalité du Vison d'Europe, estimant qu'il serait préférable de consacrer ces efforts à une restauration plus large des habitats.

2.2. Le statut de protection du Vison d'Europe

Pour rappel, le Vison d'Europe est classé « en danger critique d'extinction » sur les listes rouges française depuis 2017, européenne depuis 2012 et mondiale depuis 2011 (DREAL et al., 2021). Il bénéficie par ailleurs du statut d'espèce protégée sur le territoire national, ce qui interdit sa destruction, sa capture ou encore la dégradation de son habitat. Alors que le PNA ne possède pas de valeur réglementaire et n'entraîne aucune sanction, le statut juridique de l'espèce établit, en revanche, un cadre contraignant. Ainsi, des sanctions peuvent bel et bien être appliquées, non pas au vu du PNA, mais en raison des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection des espèces. L'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères terrestres protégés et leurs modalités de protection, inscrit le Vison d'Europe comme étant une espèce protégée et constitue la base juridique de l'interdiction de sa destruction, de sa capture ou de l'atteinte à ses habitats (République française, 2007). De même, l'article L411-1 du Code de l'environnement définit les interdictions relatives aux espèces protégées, tandis que l'article L415-3 prévoit des sanctions pénales allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende en cas de non-respect de ces interdictions (République française, 2000a ; 2000b).

De fait, le Vison d'Europe pourrait être perçu par une partie du public comme une contrainte supplémentaire pour le territoire. Sa réintroduction pourrait être interprétée comme l'arrivée d'une espèce dont la présence restreindrait les usages locaux, avec des réactions telles que : « On n'aura plus le droit de rien faire », « On ne pourra plus gérer notre foncier comme on veut » ou encore « On risque des amendes si on ne la protège pas ». La dynamique potentielle de l'espèce mérite également d'être prise en compte. Si la réintroduction s'avère être un succès, le Vison d'Europe pourrait se reproduire et élargir progressivement son aire de répartition. Cette perspective soulève une question d'anticipation : que se passerait-il si l'espèce colonisait des territoires où elle n'était pas présente initialement ? Il devient alors essentiel de réfléchir en amont aux conséquences d'une telle expansion naturelle et aux perceptions qu'elle pourrait susciter chez des acteurs locaux qui, jusqu'à présent, ne se sentaient pas concernés.

Ainsi, une deuxième sous-hypothèse est que **le statut de protection de l'espèce peut être perçu par certains acteurs comme une contrainte, du fait de la réglementation qui entoure cet animal**.

3. Des actions du PNA aux questionnements de la conservation

Enfin, la troisième hypothèse est que **le PNA, à travers les actions qu'il prévoit, soulève des débats et des questionnements plus larges sur la conservation**. Afin d'aborder cette dernière hypothèse, il est nécessaire de s'intéresser non plus directement à l'espèce ou à sa symbolique, mais aux actions mises en œuvre dans le cadre du PNA. En effet, ce programme ne se limite pas à une simple série d'actions, mais il engage des choix de conservation qui peuvent parfois être débattus, voire contestés, par les acteurs concernés. Trois thématiques apparaissent comme étant au cœur des controverses : la lutte contre le Vison d'Amérique, la réintroduction du Vison d'Europe en milieu naturel en lien avec l'élevage conservatoire, et, plus largement, l'intervention humaine dans le fonctionnement des milieux naturels.

3.1. La lutte contre le Vison d'Amérique

La lutte contre le Vison d'Amérique constitue l'un des volets les plus sensibles, voire controversés, du PNA. Du fait qu'il soit classé comme espèce exotique envahissante et reconnu comme une menace directe pour le Vison d'Europe, mais aussi pour d'autres espèces autochtones comme les micromammifères ou les oiseaux aquatiques (GMB, 2009), son contrôle apparaît incontournable pour espérer préserver le Vison d'Europe. Pourtant, en pratique, cette action soulève des tensions et interroge profondément sur le plan éthique. La mise à mort volontaire d'animaux reste difficilement acceptable pour une partie des citoyens. De plus, la forte ressemblance visuelle entre le Vison d'Amérique et le Vison d'Europe peut compliquer la compréhension des enjeux de gestion de l'EEE pour les non-spécialistes et rendre la communication plus délicate. Il peut être difficile de comprendre pourquoi l'une des espèces est considérée comme problématique tandis que l'autre est protégée, alors qu'elles semblent sensiblement identiques. S'y ajoute également une sensibilité croissante du public au fait que les animaux exotiques envahissants sont des êtres sensibles (UICN, 2022), ce qui peut provoquer des résistances et des oppositions marquées de la part de mouvements animalistes.

Dès lors, si la dimension éthique de cette action n'est pas prise en compte, elle risquerait d'alimenter incompréhensions et résistances. Certains acteurs pourraient juger le programme « violent » ou arbitraire, et s'en détourner. La transparence des choix opérés, tout comme l'accompagnement du public dans leur compréhension, pourrait donc apparaître comme essentielle.

Ainsi, une première sous-hypothèse est que **la lutte contre le Vison d'Amérique, pourtant annoncée comme nécessaire pour la conservation du Vison d'Europe et mise en place dans le PNA, ouvre un débat plus large sur la gestion des EEE**.

3.2. La réintroduction et l'élevage conservatoire du Vison d'Europe

À l'heure actuelle, l'élevage conservatoire constitue la principale voie envisagée pour tenter de restaurer les effectifs du Vison d'Europe, mais cette stratégie n'échappe pas à des critiques et à la mise en évidence de ses limites. Plusieurs travaux scientifiques soulignent en effet les fragilités de cette approche. Une étude montre par exemple que les individus élevés en captivité présentent un taux de survie très faible une fois relâchés dans le milieu naturel, notamment au cours des premières semaines (Maran et al., 2009). De même, lors de la visite guidée de l'élevage conservatoire, les soigneuses ont indiqué que des troubles comportementaux peuvent être observés chez les mâles, notamment sur le plan reproductif, se traduisant par une passivité ou, au contraire, une hyper-agressivité envers les femelles. Ces constats interrogent donc directement la pertinence du recours à cette méthode, même si elle reste aujourd'hui la seule option considérée comme viable à court terme pour renforcer les populations. Par ailleurs, l'efficacité du programme de conservation européen repose sur une sélection génétique et comportementale des Visons d'Europe. C'est pourquoi, chaque individu est enregistré dans une base de données, et des appariements sont réalisés avant chaque saison de reproduction afin de privilégier les combinaisons jugées les plus favorables pour l'espèce.

Cependant, toujours dans ce contexte de sensibilité croissante autour du bien-être animal, il n'est pas à exclure que des mouvements animalistes puissent ici aussi s'opposer à l'idée même d'élever des animaux pour ensuite les relâcher dans un environnement où leurs chances de survie demeurent limitées. Par ailleurs, la sélection opérée dans le cadre de l'élevage conservatoire pourrait être perçue comme une nouvelle manifestation du contrôle humain sur la nature. Le fait de déterminer quels individus auront le « droit » de se reproduire pourrait être contesté par certaines personnes, soulevant la question de la légitimité de ces actions, dont il est d'ailleurs question dans la troisième sous-hypothèse de cette partie.

Ainsi, une deuxième sous-hypothèse est que **la réintroduction dans le milieu naturel et l'élevage conservatoire, également prévu dans le cadre du PNA, suscitent un débat sur l'éthique de la conservation et sur les limites de cette dernière.**

3.3. La légitimité de l'intervention humaine

Au travers des deux thématiques abordées précédemment, la légitimité de l'intervention humaine en matière de conservation apparaît comme un point pouvant être à l'origine de tensions. Même si l'on peut justifier l'action humaine par le fait qu'elle réponde à des problèmes que l'Homme a lui-même créés, cette responsabilité ne règle pas pour autant les questions éthiques et philosophiques quant à sa légitimité à intervenir.

Dans le cas des EEE, l'enjeu dépasse la seule question de leur gestion et renvoie à un problème plus fondamental. Sur quelle base l'Homme se permet-il de décider qu'une espèce doit être éradiquée pour en préserver une autre ? Qui définit ces arbitrages, et selon quels critères ? Si ces actions sont souvent justifiées par des faits scientifiques, une telle démarche peut donner l'image d'une écologie interventionniste, voire autoritaire, où la

nature est envisagée comme un système à corriger plutôt qu'à laisser évoluer librement selon ses propres dynamiques. Dans ce cadre, une interrogation pourrait être formulée : doit-on réellement réguler les EEE, et est-ce à l'Homme de le faire ?

De plus, Virginie Maris et Élise Huchard, dans leur article *Interventionnisme et faune sauvage* (2018), soulèvent une autre question : « Est-il acceptable de maintenir des populations menacées et d'accroître leur effectif lorsque les individus vivent dans des conditions difficiles, au sein d'habitats dégradés ? ». Autrement dit, peut-on réellement considérer comme légitime le maintien artificiel d'une espèce, si les conditions minimales de son bien-être et de sa viabilité ne sont pas réunies ? Ces questions semblent d'autant plus justifiées dans le cas du Vison d'Europe, puisque les zones humides demeurent largement dégradées et que les principales causes de mortalité continuent de peser sur l'espèce, comme mentionné dans l'introduction.

Dès lors, la pertinence même de l'intervention humaine pourrait être remise en cause par certains acteurs, considérant qu'il serait préférable de « laisser faire la nature ». Pour d'autres, ces actions pourraient être perçues comme des tentatives artificielles de prolonger une situation vouée à l'échec, plutôt que de concentrer prioritairement les efforts sur les causes plus profondes de l'effondrement des espèces.

Ainsi, la troisième et dernière sous-hypothèse est que **la mise en place de la lutte contre le Vison d'Amérique et de l'élevage conservatoire à des fins de réintroduction ouvre un débat plus large sur l'intervention humaine dans le milieu naturel et sur la légitimité de celle-ci.**

Matériels & Méthodes

1. L'état de l'art et la construction des hypothèses

Avant de présenter la méthodologie employée pour répondre à la problématique, il convient de présenter brièvement celle utilisée pour construire les hypothèses. Pour cela, plusieurs sources et approches sont mobilisées. Tout d'abord, **des échanges** avec les porteurs et animateurs du PNA, l'équipe salariée de l'Ifrée, ainsi qu'un groupe de travail pédagogique composé de praticiens de l'éducation à l'environnement monté à l'occasion du projet, enrichissent la compréhension des enjeux liés à l'espèce. Parallèlement, des **observations issues de situations ordinaires** éclairent la manière dont le programme peut être perçu par un public non spécialiste. Enfin, une **visite guidée de l'élevage conservatoire de Zoodyssée** approfondit la connaissance de la biologie du Vison d'Europe et des enjeux associés à sa conservation.

En revanche, la **revue bibliographique** offre relativement peu d'informations directement applicables au Vison d'Europe. Les références disponibles concernant des programmes de réintroduction et leurs impacts sociaux portent principalement sur des espèces très différentes, souvent des grands prédateurs comme le Loup, l'Ours ou le Lynx, en raison des craintes qu'ils suscitent et des désordres ou dégâts potentiels qu'ils peuvent provoquer sur les troupeaux. De fait, même si la notion de représentation est valable quelle que soit l'espèce et le public, les parallèles avec le Vison d'Europe se révèlent délicats, les impacts écologiques et sociaux étant très différents.

Certaines hypothèses formulées précédemment reposent donc davantage sur des observations de terrain, des échanges avec les porteurs et animateurs du PNA, les partenaires du projet ou les salariés de l'Ifrée, ainsi que sur des éléments empiriques issus de l'environnement personnel, que sur de la littérature scientifique et académique.

2. L'enquête sociologique qualitative : principe et intérêt

La méconnaissance du Vison d'Europe rend difficile la détermination de ce que les acteurs ou les citoyens peuvent se représenter de l'espèce, de ce qu'ils pensent des enjeux liés à sa préservation ou de ce qu'ils comprennent et acceptent des actions de préservation et de restauration de son habitat.

De ce fait, une **enquête sociologique qualitative** est mise en œuvre dans cette étude, reposant sur une **série d'entretiens semi-directifs et des temps d'observation**. Ce type d'enquête permet un contact direct avec les publics, la mise en évidence de leurs représentations et l'analyse de leurs discours, ce qui en fait la méthode la plus appropriée, contrairement à une approche macrospatiale quantitative par questionnaires, qui se révèle ici peu pertinente. L'objectif d'une telle enquête consiste à recueillir des données permettant d'accéder à une compréhension des systèmes de signification, des expériences et des points de vue des différents interlocuteurs. Les entretiens permettent ainsi d'étudier comment le raisonnement des différents acteurs se construit et comment l'histoire sociale de

l'individu et de son territoire peut engendrer telle ou telle perception, interrogation ou défiance.

Cette approche sociologique qualitative s'inscrit dans l'esprit de la méthode popularisée et largement employée par l'**École de Chicago**, notamment par des sociologues tels que Howard Becker, Erving Goffman et Everett Hughes dans les années 1970. Dans le domaine de l'environnement, cette approche permet entre autres de repérer en quoi les questions environnementales viennent remanier les manières de penser et d'agir des groupes sociaux ou encore de voir quelle perception ils ont de la biodiversité et de la protection de la nature. Elle offre dès lors un cadre d'analyse adapté pour comprendre la diversité des représentations autour du Vison d'Europe.

3. Les entretiens semi-directifs

3.1. Construction de la grille d'entretien

Les entretiens menés sont conçus pour être extrêmement libres. Une grille d'entretien est préparée au préalable, mais elle ne se présente pas sous la forme d'une liste de questions à poser. Elle se limite à une série de thèmes, correspondant aux hypothèses et sous-hypothèses, à aborder avec les différents acteurs rencontrés, afin de recueillir leur point de vue sur ces sujets (Annexe II). Le déroulement de chaque entretien est donc majoritairement guidé par les propos de l'interlocuteur et les thématiques qu'il souhaite explorer, l'ordre d'apparition des sujets étant souvent déterminé par le fil de la discussion.

Cette démarche est par ailleurs explicitée au moment de fixer le cadre de l'entretien, en précisant que la discussion ne porte pas sur des sujets que l'interlocuteur ne souhaite pas aborder et, qu'au contraire, elle s'oriente vers les thématiques qu'il juge pertinentes. Certains sujets ne sont ainsi que peu ou pas abordés lors de certains entretiens.

Le seul point commun à tous les entretiens consiste en une présentation de l'interlocuteur, de son parcours professionnel et de sa formation, ainsi que du cheminement qui l'a conduit à travailler sur le Vison, qu'il s'agisse du Vison d'Amérique ou du Vison d'Europe. Cette introduction permet ainsi d'établir une base commune pour engager la discussion.

3.2. Identification et présentation de l'échantillon

Au total, **quinze entretiens semi-directifs** sont réalisés. Lors de la prise de rendez-vous, le choix est laissé aux interlocuteurs de participer à l'entretien en présentiel ou à distance, tout en précisant que la première option paraît plus intéressante pour la richesse des échanges. Finalement, huit entretiens ont eu lieu en présentiel et sept à distance.

Pour ce qui concerne la couverture territoriale, le PNA s'étend sur un ensemble de onze départements, comme indiqué en introduction. En raison du nombre limité d'entretiens pouvant être réalisés, il est impossible de les conduire dans une logique de représentativité. Un choix a donc été fait de prioriser certains territoires jugés les plus concernés par les

actions prévues dans le cadre du PNA. De fait, la majorité des acteurs rencontrés interviennent en Charente et en Charente-Maritime, territoires proches des derniers noyaux de population sauvage. Quelques déplacements en Dordogne, en Gironde et jusque dans les Pyrénées-Atlantiques complètent l'échantillon.

Enfin, concernant le choix des profils retenus pour les entretiens, celui-ci se porte finalement sur quatre grandes catégories d'acteurs : les animateurs et porteurs du PNA, les acteurs et structures gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques, les piégeurs, ainsi que les associations naturalistes.

Ce cadrage est défini en concertation avec l'Ifrée, afin d'interroger en priorité des partenaires pouvant être considérés comme appartenant au « cercle proche » du PNA, ou plus largement au monde de l'environnement. En effet, à l'issue des réflexions menées avec l'Ifrée, il ressort que les animateurs du PNA semblent avoir davantage orienté leurs actions soit vers le grand public, en raison d'une méconnaissance générale du Vison d'Europe, soit vers des publics plus éloignés, susceptibles d'exprimer certaines résistances. Or, il semble pertinent de s'intéresser également à des acteurs déjà engagés ou supposés favorables à la conservation, car les positions de ces derniers peuvent parfois révéler des divergences, voire des blocages, au sein même de ce cercle rapproché. Ce choix se justifie également par le rôle concret et opérationnel de ces acteurs. En effet, ce sont avant tout les gestionnaires et professionnels de l'environnement qui ont une influence directe sur la préservation des habitats et de l'espèce, ainsi que sur la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre du programme. À l'inverse, si le grand public ou certains groupes sociaux peuvent exprimer des désaccords ou soulever des débats d'ordre éthique, leur impact direct sur les milieux naturels ou sur les pratiques de gestion reste limité. De son côté, la nature même des PNA, en tant que programmes de coordination présentant des fiches actions, en fait un dispositif destiné principalement aux gestionnaires et professionnels de l'environnement, ce qui renforce l'intérêt de se concentrer sur ces publics.

Le tableau I ci-dessous présente les différentes catégories d'acteurs retenues pour les entretiens, accompagnées d'une rapide description, et indique, pour chacune d'entre elles, le nombre de personnes rencontrées. Une colonne indiquant le code attribué à chaque catégorie d'acteur est également ajoutée, ce code permettant de simplifier la lecture de certains résultats présentés par la suite. L'échantillon n'est pas davantage détaillé (par exemple en indiquant le nom des structures) en raison du fait que les personnes travaillant sur le Vison d'Europe sont relativement peu nombreuses. Leur identification resterait donc aisée, même en l'absence de mention explicite de leurs noms. Par souci de garantir leur anonymat, ces informations ne sont donc volontairement pas précisées.

Tableau I - Description des catégories d'acteurs et répartition des personnes rencontrées

Catégorie d'acteur	CODE	Description	Effectif
Animateurs et Porteurs de PNA	PNA	Acteurs coordonnant ou animant le PNA Vison d'Europe. L'un d'entre eux travaille sur un autre PNA, mais a été inclus dans cette catégorie afin de compléter la vision gestionnaire du programme	4

Gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques	GENMA	Structures ou acteurs de terrain (CEN, PNR, syndicats de bassin, animateurs Natura 2000) en charge de la gestion et de la préservation des habitats	6
Piégeurs	P	Acteurs intervenants sur la lutte contre le Vison d'Amérique. Notamment en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques	2
Associations naturalistes	AssN	Acteurs investis dans la protection de la biodiversité, la préservation de l'environnement ou l'éducation à l'environnement, permettant d'explorer une vision plus militante de la conservation	3

3.3. Analyse thématique

Une première analyse des entretiens se réalise selon une approche thématique. Cette démarche consiste à classer les éléments recueillis lors des échanges dans une grille de lecture, reprenant les thèmes de la grille d'entretien initiale, tout en intégrant certains thèmes non anticipés mais émergents au cours des discussions. Un tableau synthétique est ainsi constitué, regroupant, pour chaque thème, l'idée générale exprimée par chaque interlocuteur, accompagnée de verbatim illustratifs. Cette méthode permet d'identifier, pour chaque hypothèse et sous-hypothèse, les idées majeures qui se dégagent des entretiens, tout en ouvrant sur de nouveaux questionnements.

3.4. Analyse lexicale par le logiciel Iramuteq

En parallèle, une analyse lexicale est réalisée. Sur l'ensemble des quinze entretiens, douze sont intégralement retranscrits et analysés. Deux entretiens, réalisés au tout début de la phase de collecte des données, n'ont pas été enregistrés, l'idée d'une analyse lexicale n'ayant pas encore été envisagée à ce moment. De plus, un entretien conduit sur le terrain lors d'une après-midi d'observation, n'a pas pu être enregistré pour des raisons techniques. C'est pourquoi ces trois entretiens font l'objet d'une analyse thématique, sans être soumis à une analyse lexicale.

Pour cette analyse, le logiciel Iramuteq est utilisé. Iramuteq est un logiciel gratuit d'analyse statistique textuelle permettant d'explorer et d'interpréter les données issues d'entretiens. Pour ce faire, tous les entretiens sont assemblés dans un même document, appelé corpus. Avant de traiter le corpus sur Iramuteq, l'intégralité des textes est reprise afin de procéder à un recodage. Ce recodage se déroule en plusieurs étapes :

- La première étape consiste à séparer les différents textes du corpus, de manière à permettre au logiciel de les analyser indépendamment les uns des autres. Pour ce faire, il suffit d'ajouter quatre astérisques (****) avant chaque texte, suivis d'un cinquième astérisque accompagné du nom ou des caractéristiques souhaitées (*par exemple : **** *PNA1*).

- La deuxième étape consiste à homogénéiser les termes. En effet, compte tenu de la diversité des personnes interrogées, des expressions différentes sont parfois utilisées pour désigner une même réalité (*par exemple, l'emploi du nom complet d'une structure dans certains entretiens et de son acronyme dans d'autres*).
- Enfin, la troisième étape consiste à ajouter des tirets entre certains termes afin qu'ils soient analysés par le logiciel comme appartenant à une seule et même entité. Par exemple, l'expression *Vison d'Europe* est transformée en *Vison_Europe* afin qu'elle ne soit pas traitée comme deux termes distincts. Plusieurs termes font ainsi l'objet d'un recodage, présenté en Annexe III.

Ainsi, grâce à ce logiciel, une analyse factorielle des correspondances (AFC) est réalisée pour l'étude du corpus. Pour ce faire, une classification des mots selon la méthode de Reinert est effectuée. Cette classification repose sur un découpage des textes en segments d'environ 40 occurrences, puis sur la construction d'un tableau lexical à double entrée. Cette approche permet de regrouper les mots en différentes classes et d'analyser le texte à l'aide de l'AFC. Par ailleurs, il est possible de réaliser une classification hiérarchique, représentée graphiquement sous la forme d'un dendrogramme.

4. Temps d'observations sur le terrain

Enfin, quatre temps d'observation s'ajoutent aux entretiens, dont les deux premiers ont déjà été présentés ou évoqués précédemment.

Le premier correspond à la visite guidée de l'élevage conservatoire réalisée lors de la première phase de travail, qui permet non seulement d'approfondir les connaissances sur le Vison d'Europe et de mieux comprendre les enjeux de conservation, mais également d'observer la manière dont les soigneurs interagissent avec les animaux et abordent le sujet dans leur pratique quotidienne. Le second temps d'observation correspond quant à lui à l'entretien réalisé sur le terrain au cours d'une journée consacrée à l'installation de dispositifs de détection, offrant l'opportunité d'étudier directement les pratiques de certains acteurs lors des interventions sur le terrain.

Deux autres temps d'observation viennent compléter les deux premiers. L'un correspond à une matinée consacrée à la présentation d'un enclos de pré-lâchés, en présence d'élus de la commune où des lâchers de Vison d'Europe sont programmés. Cette séance a pour but de fournir aux élus communaux des informations concernant les réintroductions, permettant à l'observateur de s'y associer pour comprendre la mobilisation institutionnelle autour de la réintroduction et d'observer les interactions entre les élus communaux du territoire et les animateurs et porteurs du PNA. L'autre correspond, pour sa part, à une après-midi complète passée à Zoodyssée, lors d'un événement dédié à la découverte et à la conservation de la nature, le « Week-end de la conservation ». Durant cet événement, des stands sont installés tout au long du parcours du parc afin de sensibiliser le public à la protection de la biodiversité et de lui faire découvrir les élevages conservatoires. Un stand consacré au Vison d'Europe (Annexe IV) permet d'observer plus particulièrement les réactions du « grand public », sa curiosité et son approche de la problématique de la conservation.

Enfin, dans une posture d'observateur sociologique, tous les moments informels observés au cours de l'enquête sont systématiquement consignés. Les éléments pertinents du contexte et les interactions notées permettent ainsi de compléter et d'enrichir les données issues des entretiens et des observations plus formelles, qu'il s'agisse de temps dédiés ou de temps de travail avec les partenaires.

Résultats

1. Analyse thématique

Au cours de la présentation des résultats, les phrases rédigées en *italique bleu* correspondent à des propos directement tirés des entretiens.

1.1. L'espèce elle-même et ses caractéristiques

- Sa méconnaissance par le public non spécialiste

Une partie des entretiens confirme **une certaine méconnaissance** du Vison d'Europe. Des interviewés évoquent que, chez les non spécialistes, lorsque l'on demande de citer des espèces en danger :

« *Le panda ou l'ours polaire ressortent, mais si on demande en France, ce sont le loup ou l'ours qui ressortent mais jamais le Vison.* »

« *Les seules espèces pour lesquelles les gens vont être d'entrée au courant, c'est l'ours, c'est le loup, c'est l'aigle à la limite.* »

Le nom même de l'espèce semble aussi provoquer parfois des **confusions** :

« *Une fois "Vison" évoqué, c'est raccroché au manteau, au Bison, et quelques fois au Covid parce que ça a été médiatisé à ce moment-là.* »

Dans le cadre des actions de sensibilisation auprès du grand public, ce manque de notoriété se confirme également. Plusieurs acteurs indiquent que les gens ne voient pas forcément ce que c'est, et que dans les foires ou sur les stands :

« *Les gens qui vont nous demander, on en profite pour leur montrer comment est un Vison, parce que souvent, ils ne savent même pas la taille.* »

Cependant, malgré cette faible notoriété, l'espèce bénéficie d'un **capital sympathie non négligeable**. Comme l'exprime un acteur :

« *C'est mignon en plus visuellement c'est sympa. Donc il y a quand même un capital sympathie qui est important.* »

D'autres confirment que « *le côté mignon du Vison attire* » et suscite de l'intérêt, ce qui facilite la communication une fois qu'il est appréhendé.

De plus, au niveau des territoires situés à proximité des derniers noyaux de population, **sa notoriété semble malgré tout progresser**, en particulier dans les zones de noyau de population. D'après certains acteurs, cette progression s'explique notamment par l'animation forte mise en place dans le cadre des dispositifs précédents :

« *Quand on est vraiment au bord des masses d'eau, soit dans les marais de Rochefort, ou après sur le long de la Charente, en général les gens commencent un peu à connaître.* »

« *L'avantage qu'ils ont le PNA et le deuxième LIFE, c'est qu'ils vont réintervenir à peu près sur le même secteur que le premier LIFE. Il y a déjà eu six ans de consultations, de concertations.* »

Enfin, selon une personne interviewée, certains élus, initialement peu informés, se sentent désormais **impliqués dans la préservation** de l'espèce :

« *À partir du moment où c'était connu, ils étaient assez fiers du fait que le territoire contribue à la conservation de l'espèce.* »

- Sa discrétion et la difficulté à la détecter

Chez les gestionnaires et les professionnels de terrain, la discrétion du Vison d'Europe est perçue de façon contrastée. Pour certains, « *travailler sur quelque chose que tu n'as jamais vu et que tu ne palpés pas* » peut être décourageant, tandis que d'autres affirment que « *ça ne me dérangerait pas de travailler vingt ans sans jamais en voir* ». Plusieurs témoignages soulignent que l'absence de données ne constitue pas un frein, mais que leur disponibilité dynamiserait ou a déjà dynamisé considérablement l'engagement :

« *On n'a pas de données quoi. Donc quand il y en a une, on est super content.* »

« *Avoir découvert cette population-là il y a un peu moins de dix ans sur le nord d'Angoulême, ça motive [...], dans l'équipe, en tout cas, nous c'était quelque chose qui a motivé tout le monde, c'est sûr.* »

La rareté est ici aussi vue comme un moteur pour certains de ces acteurs :

« *C'est toujours motivant aussi de chercher quelque chose qui est hyper rare et qui a vraiment une importance.* »

Néanmoins, la nécessité d'obtenir des preuves reste centrale :

« *Il a beau être mignon, personne ne l'a jamais vu [...]. Donc les pièges photos, de la donnée, ça, pour moi, c'est hyper important.* »

Selon les acteurs entretenus, cette discrétion constituerait davantage un frein **chez les élus et les porteurs de projet**. La moitié des personnes interrogées soulignent la difficulté de justifier les mesures mises en place ou les dépenses engagées sans preuve tangible de sa présence :

« *Ils (les élus) voient la dépense d'argent et d'énergie, mais difficile de la justifier quand il n'y a pas de capture.* »

Dans ce contexte, le Vison d'Europe est parfois vu comme une contrainte dans les projets d'aménagement, et sa discrétion accentue ce ressenti :

« Ça serait une espèce qu'on verrait tout le temps, je pense que ce serait plus facile de la prendre en compte. Vu comme une contrainte toujours, mais justifiée. »

Un acteur souligne également que ce phénomène est d'autant plus marqué lorsque l'écu intervient à une échelle locale : ces derniers se concentrent uniquement sur la présence du Vison d'Europe sur leur territoire, sans considérer les zones alentours et son aire de répartition ne se limitant pas aux frontières administratives, ce qui complique la prise en compte de l'espèce.

Concernant le grand public, certains interviewés soulignent que ce dernier reste peu concerné par cette problématique. En revanche, si la difficulté ne tient pas tant à la discrétion du Vison d'Europe en elle-même, elle peut se cumuler avec une méconnaissance de l'espèce, freinant ainsi son appropriation

« C'est hyper dur de faire une animation auprès d'enfants, tout en sachant qu'en fait, ils ne le verront jamais. »

Son côté « *mignon* » est un atout, mais il ne suffit pas si l'on ne peut pas le voir concrètement.

Chez les piégeurs, le principal frein évoqué n'est pas directement lié à la discrétion ou à la difficulté de détecter le Vison d'Amérique, mais en découle. Il s'agit du découragement provoqué par la baisse progressive des captures et l'efficacité limitée de la régulation, dans un contexte où la capture du Vison est déjà difficile et se raréfie au fil du temps. L'un d'eux confirme cette raréfaction et le découragement associé :

« La première année, il (le piégeur) est bien défrayé parce qu'il y en a beaucoup. La deuxième année, un peu moins. Et puis, de moins en moins. Donc, du coup, le piégeur, au bout d'un moment, il se dit, ouais, alors à avoir été trop efficace, finalement, je suis moins défrayé au bout. »

Il évoque également le fait que d'enchaîner plusieurs campagnes sans résultat peut être démotivant :

« Parce qu'on le sait, tout le monde est humain et qu'au bout d'un moment, ne pas avoir de résultat, ça peut être lassant. »

Cependant, un autre souligne que cette rareté peut aussi agir comme une source de motivation d'une certaine manière :

« C'est trop cool parce que peut-être qu'ils vont me faire capturer un Vison servi sur un plateau, mais ou pas. Il y a un petit risque de ne pas le capturer, mais il y a aussi une chance de l'attraper. »

- Une situation critique décourageante

Chez les porteurs du PNA, la motivation reste forte malgré les difficultés. La France étant l'un des derniers pays à accueillir le Vison d'Europe, un porteur du PNA souligne la responsabilité internationale qui en découle, ce qui permet de maintenir une certaine motivation. Pour un autre porteur, la situation critique n'est pas décourageante et est au contraire un contre-argument pour mettre en avant l'urgence d'intervenir. Pour cette même personne, abandonner pour cette raison signifierait accepter l'extinction de toutes les espèces jugées en difficulté :

« Moi, si un jour on me sort cet argument, en tout cas, je vais dire, oui, dans ces cas-là, on s'en fout de l'extinction des espèces. Ça pourrait dire que toutes les espèces qui sont en danger critique d'extinction, on laisse tomber les moyens et on les laisse s'éteindre. »

Chez les piégeurs, l'un évoque les réticences de certains pairs à comprendre l'intérêt de mobiliser autant d'énergie sur la lutte contre le Vison d'Amérique, pour si peu de résultats sur les populations de Vison d'Europe. Ce même piégeur insiste sur l'importance de maintenir l'effort, même sans résultat immédiat :

« Pour le moment, il y a encore quand même un brin d'espoir. Je pense qu'il faut s'accrocher à ça [...] à défaut de pouvoir la revoir dans la nature, ça permet de continuer à faire que cette espèce-là vive au moins dans les esprits des gens. »

Un autre témoignage montre aussi une évolution des perceptions. D'abord sceptique, voyant le projet comme une opportunité de faire tourner la structure, il y a ensuite cru davantage en constatant des résultats ailleurs :

« Au tout tout début, je me suis dit que, de toute façon, profitons de l'argent qui est mis sur les dernières années de cette espèce pour faire vivre la structure, les salariés. »

« Côté espagnol, ils ont réussi à faire exploser leur population [...]. De l'autre côté, ça marche, pourquoi pas chez nous ? ».

Du côté des associations naturalistes, l'un des interviewés met l'accent sur la notion de patrimoine naturel, à protéger au même titre que des monuments emblématiques :

« Le Vison, c'est un patrimoine. C'est aussi un truc, souvent on nous pose la question "À quoi ça sert le Vison ? À quoi ça sert de le protéger ? À quoi ça sert, son utilité ?" J'aime bien leur dire que Notre-Dame de Paris, la Joconde, ça n'a pas de but en soi. C'est du patrimoine. [...]. C'est (le Vison d'Europe) un patrimoine naturel, c'est un patrimoine commun et du coup on a une responsabilité de le protéger. »

L'idée de transmettre cet héritage aux générations futures est aussi évoqué :

« Est-ce que vous imaginez, vous, dire à vos enfants [...] qu'il y a du Vison, mais peut-être que quand ils auront 30 ans, il n'y en aura plus parce qu'il n'y a rien qui a été fait. »

Enfin, l'espoir reste malgré tout présent, nourri par les résultats du LIFE, la viabilité encore possible des populations et le fait que ces actions profitent largement à d'autres espèces et aux zones humides :

« Au niveau du Vison, avec ce qui est estimé actuellement, on peut encore sauver la pop en comptant sur la reproduction. C'est aussi que ça se tente quoi. »

« Ce qu'on va faire, en espérant que le Vison survive, ça va profiter au moins à plein d'autres taxons. »

Chez les gestionnaires, la vision de la situation semble relativement partagée. L'état du Vison d'Europe est jugé extrêmement critique par certains :

« Je pense qu'on sait tous qu'à tout moment c'est voué à l'échec [...] qu'on est tous très lucide sur le fait qu'il y a une chance sur deux qu'il n'y ait plus de Vison. »

Pourtant, ce constat ne suffit pas à justifier l'inaction. Au contraire, plusieurs soulignent qu'« *Il faut bien le faire de toute façon* » et que « *tant qu'il y a de l'appui et de l'argent c'est bon* ». L'un d'entre eux mentionnant même que, au contraire, la situation critique le motive davantage à intervenir. Enfin, l'argument de l'intérêt pour d'autres espèces et pour les milieux est ici aussi mis en avant :

« Moi, je sais que je ne le fais pas que pour le Vison. »

« Tous les efforts qu'on fait pour eux, on le fait aussi pour maintenir des marais qualitatifs, maintenir un bon état écologique. »

Cependant, l'un des gestionnaires rencontré émet tout de même des doutes quant à l'intérêt de mobiliser autant d'énergie pour si peu de résultats, le manque de visibilité sur les populations renforçant ses doutes et la dépendance aux choix politiques étant soulignée :

« Entre l'énergie qu'on met à faire naître des petits Visons et le résultat derrière, moi, je me dis, est-ce que finalement, ce n'est pas trop tard ? »

« Je pense que ces données de pop, c'est tellement sensible, parce qu'il y en a très peu. Mais le problème c'est que s'il y en a très peu, est-ce qu'on n'est pas déjà dans la pente vraiment raide de se dire... »

« Tenter s'il n'y a pas de projets d'aménagements ou de contraintes pour le maintien de l'habitat quoi. Parce que si effectivement il y en a dans les cartons et que dans dix ans... Après, c'est les politiques qui jouent beaucoup là-dessus. »

1.2. La symbolique du Vison d'Europe

- L'argument d'être une espèce parapluie

Comme cela vient d'être mis en évidence, certains interviewés évoquent la capacité du Vison d'Europe à être effectivement une espèce parapluie, en soulignant que les actions mises en place en sa faveur bénéficient également à d'autres taxons ainsi qu'au bon état des milieux écologiques. Globalement, une partie des acteurs se montrent favorables à cette idée, considérant que les efforts menés pour le Vison d'Europe bénéficient à d'autres espèces et aux milieux. C'est notamment le cas d'une personne d'**association naturaliste**, pour qui :

« L'avantage qu'on a avec le Vison, alors effectivement il y a le côté réintro où là c'est vraiment spécifique Vison, mais après toutes les autres actions [...] ça bénéficie à d'autres espèces. »

Il souligne également des bénéfices indirects pour les humains :

« Indirectement, on protège des zones humides, ça fait qu'il y a plus de poissons. L'eau est de meilleure qualité, donc les gens sont moins malades. »

De leur côté, les **porteurs du PNA** reprennent cet argument en affirmant que la lutte contre le Vison d'Amérique profite « *non seulement au VE, mais également à tout un tas d'autres espèces* ».

Les **piégeurs**, en revanche, ne semblent pas convaincus par cette approche. Ils l'évoquent rarement lors des entretiens, et l'un d'eux souligne que, par le passé, il s'est avéré plus efficace d'aborder la question du piégeage via d'autres espèces, comme le Ragondin, afin de montrer aux interlocuteurs les intérêts qu'ils peuvent en retirer et ainsi faciliter l'acceptation de dispositifs tels que les radeaux :

« Certains agri étaient pas chauds pour donner les autorisations à installer des radeaux mais quand on leur dit que si on détecte du Ragondin on pourra le mettre à mort aussi, là ils sont intéressés. »

Chez les **gestionnaires**, l'idée du Vison comme espèce parapluie est plus nuancée. Certains reconnaissent qu'il « *coche plein de cases* » et peut constituer « *l'espèce parapluie excellente* », mais la plupart insistent sur le fait que leur approche reste avant tout globale :

« Tu travailles sur le Vison, mais tu ne travailles pas que sur le Vison. L'habitat du Vison, c'est l'habitat d'à peu près toutes les espèces de zones humides. ».

Pour eux, le Vison est donc englobé dans une logique de gestion plus large, où la Loutre, par exemple, peut parfois apparaître comme un meilleur point d'entrée :

« Peut-être qu'il faut plus finalement s'attacher sur la loutre, parce qu'en préservant la Loutre, on préserve le Vison. »

« C'est plus dans un ensemble. On travaille... Enfin, à chaque fois, sur nos zones humides, on ne travaille pas que pour une espèce, en fait. [...] C'est plus généraliste, quoi. On prend en compte le Vison potentiel dans nos plans de gestion, dans nos projets, mais il n'y a jamais l'étiquette « on acquiert cette zone humide pour le Vison ». »

L'un d'eux exprime même un agacement suscité, à un moment donné, par une approche jugée trop centrée sur cette espèce :

« À un moment donné, tout était à la sauce Vison aussi, alors que tu as d'autres enjeux. »

« Moi, j'ai une ancienne falaise maritime ici où c'est du coteau calcaire avec Azuré du serpolet et tout, et qui était en voie d'enfrichement avec beaucoup de prunelliers et compagnie. Et en fait, à un moment donné, on savait par le radio-tracking que les Visions, ils passaient soit là ou soit en bas par là. Mais n'empêche qu'il y a eu des débats à un moment donné pour dire on ne défriche pas parce qu'il y a du Vison. Alors qu'en fait, on était sur des enjeux plutôt serpents. Il y a une grosse population de Vipères ici. »

- Son statut de protection

Le **statut de protection du Vison d'Europe** a été très peu abordé par les personnes interrogées (seulement 6 acteurs sur les 15).

Chez les **piégeurs**, la mise en place du réseau de référents et des nouvelles pratiques, évoquée en introduction, est plutôt bien acceptée par ces derniers, dès lors qu'elle est expliquée :

« À la fin de la formation, [...] tous les candidats finalement se disent, ils sont vraiment lourdingues avec leur Vison, mais du coup, ils se rappellent de ce qu'on leur a dit. »

Ce même piégeur souligne que :

« Ce n'est pas vu comme une contrainte, c'est vu comme de la normalité. Et puis on présente aussi les choses, pas sur la chose contrainte, mais sur la chose, pourquoi du coup, il y a tout ça mis en place. Et à partir du moment où on l'explique, finalement, c'est une évidence qu'ils le comprennent. »

En revanche, certains acteurs comme les agriculteurs ou propriétaires privés peuvent se montrer plus réticents, surtout lorsqu'ils associent la présence d'une espèce protégée à de possibles restrictions d'usage. L'un des enquêtés explique avoir déjà essuyé des refus de propriétaires privés lorsqu'il s'agissait d'obtenir l'autorisation de rechercher le Vison d'Europe sur leurs parcelles, ces derniers craignant d'en découvrir, alors même que les terrains étaient destinés à des projets de revente foncière.

Du côté des **associations naturalistes**, l'une des personnes interrogées souligne que les craintes initiales du public semblent s'être atténuées. Le statut de protection, qui pouvait auparavant susciter des inquiétudes, est progressivement mieux perçu, à l'instar des perceptions autour de Natura 2000 :

« Quand on a découvert la petite population au nord d'Angoulême, c'était ça, c'était on ne va plus pouvoir rien faire, il y a du Vison maintenant ici. C'est un peu passé ça. Les agriculteurs, je pense qu'ils ont pris conscience que ça n'avait rien changé en fait. C'était un peu la même réaction quand il y a eu Natura2000 qui a été mis en place. »

Selon elle, la communication et l'animation locale ont beaucoup aidé à apaiser ces inquiétudes :

« L'animation des sites Natura2000 fait quand même pas mal de bien là-dessus. Il y a quand même pas mal de sorties grand public [...] beaucoup de réunions, de la communication avec des plaquettes. »

Les **gestionnaires**, eux, relativisent l'impact du statut de protection. Certains rappellent que, chez les agriculteurs, la question posée est surtout *« Qu'est-ce qui se passe si on le trouve ? »*, mais sans refus d'autoriser les prospections. Pour l'un d'eux, les réticences viennent davantage de la peur de devoir changer de pratiques que du statut en lui-même :

« Ils (forestiers/agris) le voient plutôt en mode, on va recevoir des préconisations pour le Vison. Mais pas réellement espèce protégée, genre destruction d'espèce protégée. »

Un gestionnaire souligne aussi que l'argument de l'espèce protégée n'a pas la même portée selon le public :

« Les personnes convaincues, c'est clair que c'est un argument de dire, c'est une chance, en fait, d'avoir une espèce protégée sur son territoire, [...] mais ce n'est pas partagé par tout le monde. »

Enfin, un autre met en avant que les réticences s'ancrent aussi dans le souvenir d'une mise en place difficile de Natura 2000, vécue comme trop descendante :

« Natura2000 a été très mal amené sur le territoire [...] c'était une logique très descendante de la part des services de l'État, ce qui a compliqué l'ancrage local des projets. »

- Sujet émergent en lien avec la symbolique

Ce dernier sujet en lien avec la symbolique du Vison d'Europe, bien qu'inattendu, est revenu fréquemment et apparaît donc essentiel à aborder. Il concerne les attentes et déceptions suscitées par le Vison d'Europe, liées à sa situation critique et à son caractère emblématique, ainsi que la manière dont elles peuvent parfois alimenter des besoins de reconnaissance.

Chez les **porteurs du PNA**, l'un d'eux évoque la pression particulière liée à cette espèce. Il insiste sur la difficulté de gérer les déceptions et les attentes, tant pour eux-mêmes que pour leurs partenaires, comme dans le cas des choix des sites de réintroductions :

« *On savait qu'à partir du moment où on allait concrétiser avec certains et pas avec d'autres, forcément on allait faire des déçus, on allait louper certaines attentes.* »

Des rivalités persistent à travers d'anciennes querelles scientifiques ou « jalousies » à l'échelle nationale ou européenne, certains pays craignant de perdre leur statut de référent au profit de la France. Comme l'explique un enquêté :

« *On a l'impression que tout le monde veut travailler sur le Vison, mais que tout le monde n'est pas forcément d'accord de travailler ensemble.* ».

Du côté des **piégeurs**, le fait d'être impliqué dans un programme national de cette ampleur est vécu comme une véritable valorisation. Ils mettent en avant la fierté et la reconnaissance associées à leur engagement, se disant prêts à intervenir au-delà du piégeage si besoin :

« *On est très ouvert à ce qu'on peut apporter [...] si on peut faire, on dira oui.* »

Un autre exprime aussi l'espoir que sa structure soit impliquée si des réintroductions devaient avoir lieu sur son territoire dans le futur.

Les **associations naturalistes** expriment quant à elles une forte envie de travailler sur le Vison d'Europe. Cependant cette motivation s'accompagne parfois d'un sentiment que leur expertise leur donne un rôle particulier, supérieur à certaines tâches jugées peu valorisantes comme la lutte contre le Vison d'Amérique. L'une d'elles confie :

« *Avec le volume de salariés qui vont être mobilisés sur le Vison, en fait on a mieux à faire. On a mieux à faire que ça. On a une meilleure plus-value à apporter que juste aller flinguer des Visons.* »

Plusieurs enquêtés soulignent également que l'égo pèse dans ce programme, avec parfois une volonté d'apparaître comme le spécialiste d'une espèce rare et reconnue :

« *Tous ces gens-là se sont servis, quelque part, du Vison d'Europe pour leur égo.* »

Enfin, une des associations exprime une déception de ne plus être intégrée aux suivis, d'autant plus forte qu'ils avaient eux-mêmes découvert une population aujourd'hui centrale pour les suivis.

Chez les **gestionnaires**, la reconnaissance associée à l'espèce est également forte. Certains mettent en avant leur volonté et leur motivation de travailler sur cette dernière, ainsi que la satisfaction des élus et des acteurs locaux de contribuer à la conservation d'une espèce « *hyper rare à l'échelle européenne* ». Néanmoins, la frustration est également présente :

« On voit bien qu'on essaie de préserver, mais autour, il y a tout le temps des aménagements. Donc, tu fais un pas et t'en fais trois en arrière, enfin, t'en fais un pour la restauration et t'en fais trois de destruction. »
« De tout ça (les actions proposées), dernier retour, rien n'a été retenu sur notre secteur. Ils considèrent qu'on n'est pas sur un secteur prioritaire. Donc on est un peu déçus. »

Plusieurs gestionnaires évoquent également les tensions entre experts et chercheurs, dont les rivalités personnelles peuvent bloquer certaines actions. Néanmoins, l'un d'entre eux souligne que le Vison d'Europe agit aussi comme un vecteur de rapprochement entre structures qui ne travaillent pas habituellement ensemble, voire qui sont parfois en désaccord :

« Ce qui a été très, j'ai trouvé, ironique et intéressant, c'est que le Vison dépasse à la fois les frontières administratives et idéologiques. Et qu'il a fallu que la LPO et la fédé de chasse travaillent ensemble. »

1.3. Les questions que le PNA soulève

- La lutte contre les EEE

La gestion du Vison d'Amérique, et plus largement des EEE, est perçue comme **nécessaire mais délicate**. Plusieurs acteurs se montrent clairement favorables à la lutte contre le Vison d'Amérique, soulignant que son impact sur le Vison d'Europe justifie l'action. Certains insistent tout de même sur la nécessité que les interventions soient étayées scientifiquement :

« D'un point de vue écologique, on va dire que oui, on ne va pas laisser des espèces qui ne sont pas autochtones prendre la place de nos espèces autochtones et les faire disparaître. »
« À partir du moment où c'est étayé scientifiquement, qu'il y a un intérêt à faire de la lutte, il n'y a pas de problème. On n'est pas contre. »

Pour autant, **cette action doit rester raisonnée et proportionnée**. Plusieurs acteurs rappellent que la lutte contre les EEE doit intervenir dès l'installation des populations, car elle devient inefficace une fois que la population est bien implantée. Ce constat renvoie à un sentiment plus général de limite pragmatique face aux EEE :

« La question espèce exotique, il faut... Quand c'est au tout début, je dirais que ça vaut le coup de l'éradiquer. On ne sait jamais ce qui va se passer. Mais il y a un moment où c'est trop tard. Ça nous échappe. »
« Sur les espèces exotiques envahissantes, de manière générale, que ce soit flore ou animaux, j'avoue que de plus en plus j'ai du mal à me dire, tu vois, il faut absolument agir quoi. Parce qu'il faut se le dire, c'est voué à l'échec quoi. »

Cette complexité s'accompagne également d'une certaine **hiérarchisation implicite entre faune et flore**, ainsi que d'une **sensibilité particulière pour les animaux jugés « mignons »**. Il est souligné par les acteurs qu'il est généralement plus facile d'intervenir sur les plantes envahissantes que sur les animaux, et que la régulation de certains animaux comme le Raton laveur suscite davantage de réticences qu'un animal comme le Ragondin :

« Ça ne me dérangerait pas d'aller gyrobroyer une forêt de robinier, mais ça me dérange un peu plus d'aller euthanasier des Visons d'Amérique. »
« Végétal, on se pose moins de questions, bizarrement. Et attends, parce qu'il y a quand même un gradient dans la végétation, parce que quand tu tapes les arbres, là, c'est plus compliqué. »
« Ce capital sympathie de cet animal-là en fait une petite complication. Et puis, en toute transparence aussi, même pour un piègeur qui attrape un Raton laveur, le mettre à mort, c'est jamais une partie de plaisir. »

Au-delà de cette hiérarchisation, certains acteurs proposent une réflexion plus nuancée sur **le rôle des EEE dans les écosystèmes**. Certains évoquent que ces espèces peuvent présenter des avantages, comme le maintien de fonctions écologiques ou d'une certaine diversité spécifique. Cependant, d'autres jugent cette approche court-termiste et potentiellement préjudiciable à la conservation des espèces locales ou à l'équilibre de milieux fortement anthropisés. Une citation illustre parfaitement ce propos lorsqu'un des acteurs note :

« Il y a une posture de plus en plus prégnante, notamment chez les naturalistes, de dire, finalement, les invasives, c'est nos espèces de demain, c'est ça qui va maintenir la biodiversité. Sauf que c'est quand même, pour l'instant, la première cause mondiale de perte de biodiversité. Et donc, du coup, si on n'intervient pas sur des marais qui sont quand même hyper artificialisés, notamment Ragondins, Jussie, etc., en fait, t'as pas d'eau, donc c'est plus des marais. »

Un autre montre même son agacement face à ces nouveaux courants de pensées :

« C'est un peu relou en ce moment. On a notamment l'Université de La Rochelle qui travaille sur la captation de carbone et compagnie, qui dit que la Jussie, c'est bien dans les marais parce que comme ça, ça capte plus le carbone. Ou c'est mellifère parce qu'elle est fleurie en septembre et qu'il n'y a plus que ça. »

Parallèlement, la question éthique revient, notamment au travers de la **responsabilité humaine dans l'introduction des EEE**. Pour certains acteurs, le fait de devoir mettre à mort ces animaux soulève un vrai dilemme moral, puisqu'ils ne sont pas responsables de leur présence sur le territoire :

« Alors, qu'on soit clair, d'un point de vue éthique, c'est dégueulasse. On fait payer à une bestiole la connerie humaine. La bestiole, elle est pas arrivée toute seule, elle est arrivée via un crétin qui l'a relâchée. »

« C'est des espèces qui ont été introduites par l'Homme et à la fin, c'est nous qui les butons. Les individus, ils y sont pour que dalle. »

Enfin, un des gestionnaires va plus loin dans la réflexion, en établissant un **parallèle entre les EEE et les migrations humaines** pour questionner la légitimité morale de la mise à mort d'animaux introduits :

« Est-ce qu'on ne peut pas accepter que ce soit une espèce qui arrive et qui fait sa vie, qui s'acclimate. Et je transpose souvent ça à l'espèce humaine. Nous, humains, c'est la même chose. Tu as des gens qui arrivent d'autres pays, qui se sentent bien, qui s'acclimatent : "Ah oui, mais tu n'es pas de notre pays, donc tu prends un coup de canon." »

- L'élevage conservatoire et la réintroduction

Certains acteurs se montrent globalement favorables à ces dispositifs. Chez un piéreur, l'idée des réintroductions est vue comme **une opportunité** :

« Ça a permis de booster les élevages. Parce qu'on n'était pas à l'abri que demain, les deux élevages se disent, avant qu'il y ait le programme de réintroduction, que le vison d'Europe c'est bien on l'a, mais ça ne sert à rien. »

Pour un autre, la réintroduction est également perçue comme **nécessaire au regard de l'urgence** :

« Si ce n'est pas fait maintenant, ça va être fait, je ne sais pas dans combien de temps. Et comme j'ai dit, avec les dérèglements climatiques, ça peut aller hyper vite. »

Certains évoquent aussi un **intérêt scientifique** qui peut justifier ces dispositifs :

« Après des fois, ça te semble un peu démesuré quand tu te dis que tu as quand même 3 ou 4 personnes qui sont à temps plein là-dessus et tout. On ne sait pas si ça va marcher. [...] Mais en même temps, je trouve ça bien. À des fins scientifiques. »

En revanche, si d'autres acteurs se déclarent favorables à ces dispositifs, ils en soulignent tout de même **les limites**. Un interviewé considère que ces mesures peuvent effectivement contribuer au renforcement des populations, mais qu'elles ne se suffisent pas à elles seules :

*« Après est-ce que c'est la réintroduction à elle seule qui pourra le sauver ?
Je ne pense pas. Moi personnellement, je pense que ce n'est pas
forcément la solution. Ce n'est pas la solution ultime de toute façon, mais en
tout cas, il y a du plus. »*

Un autre en reconnaît l'intérêt, mais en rappelant qu'il s'agit aussi du reflet des échecs passés :

*« Les efforts de l'époque pour le Vison ont été relativement vains, peu
efficaces et donc aujourd'hui, oui, aujourd'hui, la réintroduction est un
nécessaire, est un mal indispensable. »*

*« La réintroduction est un constat d'échec. Là je parle sur toute espèce
confondue. »*

Un dernier souligne quant à lui qu'il est important de poser des limites dans ce genre de programme, compte tenu de la dimension éthique de la question :

*« Il y a un moment, quand on a réintroduit beaucoup de bestiaux et qu'il y
en a pas un qui reste... Le tétras, ça marche pas ouf. Peut-être qu'il y a un
moment où il faudra se dire « peut-être qu'on arrête de produire des poules
» et on se dit « ben, tant pis ». Parce qu'il y a quand même un truc éthique
aussi dans la réintro, c'est pas anodin. »*

Enfin, d'autres personnes expriment des **doutes plus profonds**, notamment sur le plan éthique. Un acteur soulève, de manière plus générale concernant les élevages conservatoires, la question suivante :

*« D'un point de vue éthique, d'un point de vue autorisation, qu'est ce qui
justifie qu'on aille prélever des individus, qui est une espèce protégée, qui
est fragile, qui va peut-être pas survivre en captivité ? Et combien on en
prélève ? Ou si on en prélève, qu'on ne mette pas en péril la population
locale aussi. »*

Une autre mentionne également la reproduction forcée des individus :

*« Ils ont une dizaine de cages à Vison, ils mettent des femelles, ils se font
des échanges entre les pays, bon beh les femelles elles sont forcées à
avoir des petits. »*

*« L'accouplement, on a vu des vidéos du programme, c'est pas la joie dans
la cage au moment où il y a la reproduction. Je veux dire la bestiole est
contrainte de supporter un mâle qui peut être un peu violent parfois »*

Certains doutes concernent aussi non pas le dispositif en lui-même, mais la capacité des individus à redevenir vraiment sauvages :

*« Est-ce qu'ils seront vraiment autonomes ? Pour moi c'est plus ce... Est-ce
qu'ils ont vraiment un avenir en vie libre ? »*

Enfin, certains vont jusqu'à questionner le sens même de cette conservation dans un contexte de dégradations continues :

« À un moment donné, il faut se dire aussi qu'on a trop aménagé et peut-être que ça ne sert plus à rien de faire... Ça, c'est une question que je me pose, est-ce que ça vaut encore le coup de... Pas de maîtrise d'une espèce, mais d'avoir la... On va dire le caprice de refaire venir le Vison alors qu'on a des projets LGV, qu'on a des projets qui vont encore nous arriver sur le bout du bec. »

- L'intervention humaine

Pour finir, certains acteurs justifient l'intervention de l'Homme en évoquant la **nécessité de réparer les erreurs passées**. Pour eux, l'introduction d'espèces comme le Vison d'Amérique étant liée directement aux activités humaines, il revient aussi à l'Homme de corriger ces déséquilibres. Comme l'expliquent certains d'entre eux :

« L'Homme doit intervenir parce que l'Homme est à la base de la disparition des espèces. Donc, il se doit de compenser l'impact qu'il a. On serait dans un modèle où on n'aurait pas cet impact-là et les espèces disparaissent parce qu'elles se font bouffer par telle ou telle autre espèce, OK, ce n'est pas notre rôle. Quand c'est nous l'impact qui fait que les espèces se cassent la figure, c'est à nous aussi de réparer nos erreurs. »

« À partir de ce moment-là, moi, j'estime que c'est notre devoir d'essayer de réparer la bêtise, cette présence de cette espèce exotique, bien que ça reste une espèce animale vivante, etc. »

Ce raisonnement s'appuie aussi chez certains acteurs sur le constat que les milieux sont déjà profondément modifiés et qu'il faut donc une intervention de l'Homme pour maintenir un équilibre qui ne se ferait pas autrement.

Cependant, d'autres soulignent que ces interventions ne sont pas anodines. Ils estiment que l'Homme *« joue peut-être aux apprentis sorciers »* et rappellent que ces actions consistent à maintenir artificiellement un équilibre qui ne se ferait pas naturellement. Comme l'illustre un acteur :

« Artificiellement, on lui crée un habitat favorable en venant péter du vison d'Amérique autour [...]. C'est quand même hyper intrusif ce qu'on fait pour sauver le Vison d'Europe. »

Une autre personne ajoute :

« On maintient un équilibre parce qu'on veut cet équilibre-là et pas un autre. On décide quelle espèce peut être là et laquelle ne peut pas. Mais ce n'est pas anodin quand même comme réflexion. Tu joues un peu au petit génie quoi. »

Enfin, plusieurs acteurs formulent une critique plus large du rapport de l'Homme à la nature. Ils relèvent que les interventions reposent souvent sur une volonté de contrôle et sur

une définition humaine de ce que doit être un équilibre naturel, alors que l'Homme ne décide en réalité pas de grand-chose :

« Là, on est trop sur la projection de ce que l'Homme aimerait au mieux pour la nature, alors qu'il n'en maîtrise quasiment pas grand-chose. »

« Dans le milieu naturel, c'est plus toi qui décident. »

D'autres remettent en question l'intervention humaine elle-même :

« Normalement la nature se gère toute seule [...] dans nos métiers, on veut tout le temps tout maîtriser. »

« Finalement, le métier de l'environnement c'est plus, il n'y a peut-être pas eu une fracture, mais entre effectivement ce qu'on apprend dans le côté biodiversité, papillon, observation, génial. Et après, dans ce que tu fais réellement de ton métier, tu maîtrises vraiment tout, tu as envie de tout maîtriser, en tout cas, on te le fait comprendre. »

Certains rappellent aussi que ces pratiques peuvent être intrusives et générer une pression de sélection :

« On protège les nids au sol mais que se passerait-il si on arrêta ? Si on arrête de mettre des cages aux busards, peut-être qu'il évoluerait pour aller nicher ailleurs »

Un acteur met également en lumière la difficulté de l'Homme à reconnaître sa propre responsabilité dans la disparition d'espèces ou la dégradation des milieux, préférant attribuer la faute à d'autres espèces plutôt qu'à lui-même (extrait d'un mail envoyé à postériori) :

« Je trouve que l'Humain a tendance à reporter souvent la faute sur d'autres espèces vivantes : pour le Vison d'Europe c'est le Vison d'Amérique (alors que c'est bien l'Homme qui est à l'origine de dispersion de vison des élevages de fourrures), pour l'Ecrevisse à patte blanche c'est la faute de celle de la Louisiane (alors que c'est l'Homme qui l'a déplacé et introduite), pour l'Ibis sacré toujours la même chose, le Raton laveur importé par bateaux pour le folklore, etc. Les PNA sont souvent la facilité de reporter la cause sur le monde vivant, qui excluant l'Homme; sauveur, gestionnaire, connaisseur absolu alors que l'on fait partie de la chaîne du vivant. Je trouve que le monde de l'environnement et des politiques environnementales se cachent beaucoup derrière cela. »

2. Analyse lexicale

Le premier résultat issu de l'analyse lexicale montre que l'AFC met en évidence l'existence de quatre classes de mots au sein du corpus. Détailler l'ensemble des termes présents dans chacune des classes serait long et rébarbatif, c'est pourquoi seuls les mots contribuant le plus fortement à la construction des groupes, ou apparaissant comme les plus significatifs, vont être présentés.

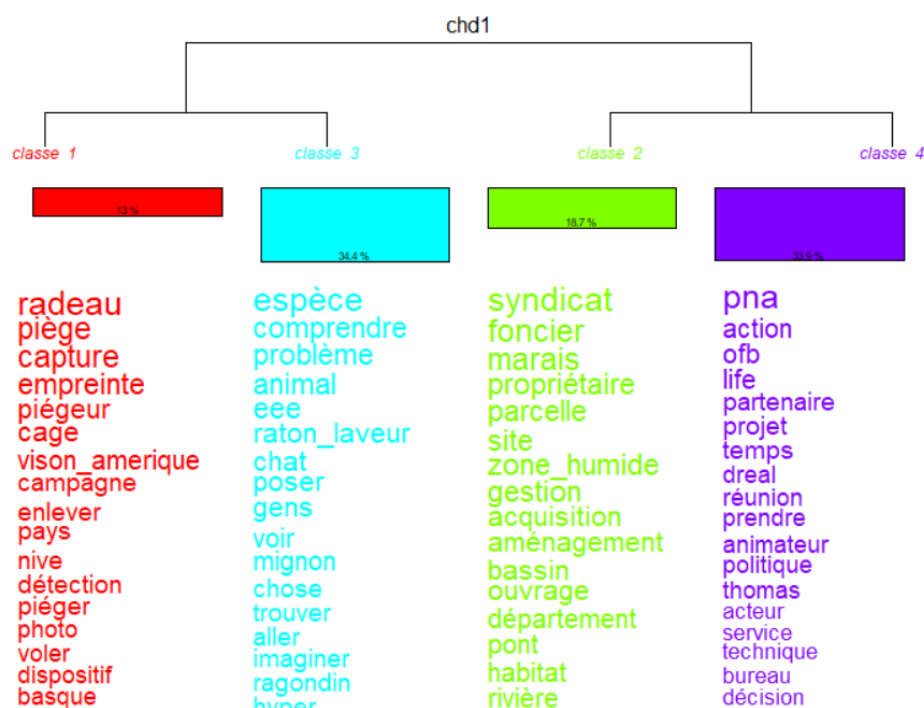


Figure 6 - Dendrogramme des classes obtenues par l'AFC

La première classe, en rouge sur la figure 6, est composée de termes tels que "radeau", "piège", "capture", "empreinte", "cage", "vison_amerique", "campagne" ou encore "détection". Cette classe met ainsi en évidence l'ensemble des termes liés aux méthodes et outils de capture du Vison, plus précisément du Vison d'Amérique. Elle sera donc définie comme la classe **LUTTE CONTRE LE VISON D'AMÉRIQUE**.

La deuxième classe, en vert, contient des termes comme "syndicat", "foncier", "marais", "propriétaire", "parcelle", "site", "zone_humide" ou encore "gestion", "acquisition" et "aménagement". On y retrouve globalement tous les termes en lien avec l'organisation et la gestion foncière des milieux, mais aussi avec les aménagements hydrauliques et paysagers, tels que "bassin", "ouvrage", "pont", "habitat" ou "rivière". Cette classe sera donc définie comme la classe **AMÉNAGEMENT ET FONCIER**.

La troisième classe, en bleu, est composée de termes tels que "espèce", "comprendre", "problème", "animal", "eee", "raton_laveur", mais également "chat", "poser", "gens", "voir", "mignon", "trouver", "chose", "imaginer" ou encore "ragondin". Cette classe rassemble ainsi des termes relatifs à la perception des espèces animales, qu'il s'agisse

d'espèces exotiques envahissantes ou d'animaux perçus de manière plus familière ou subjective. Elle sera donc définie comme la classe **PERCEPTION DES ESPÈCES**.

Enfin, la quatrième classe, en violet, regroupe des termes tels que "PNA", "action", "OFB", "Life", "partenaire", "projet", "DREAL", "réunion", "animateur" ou encore "politique". Cette classe met ainsi en évidence l'ensemble des termes relatifs aux dispositifs institutionnels, aux acteurs impliqués et aux dynamiques de coordination de projets. Elle sera donc définie comme la classe **GOVERNANCE DU PNA**.

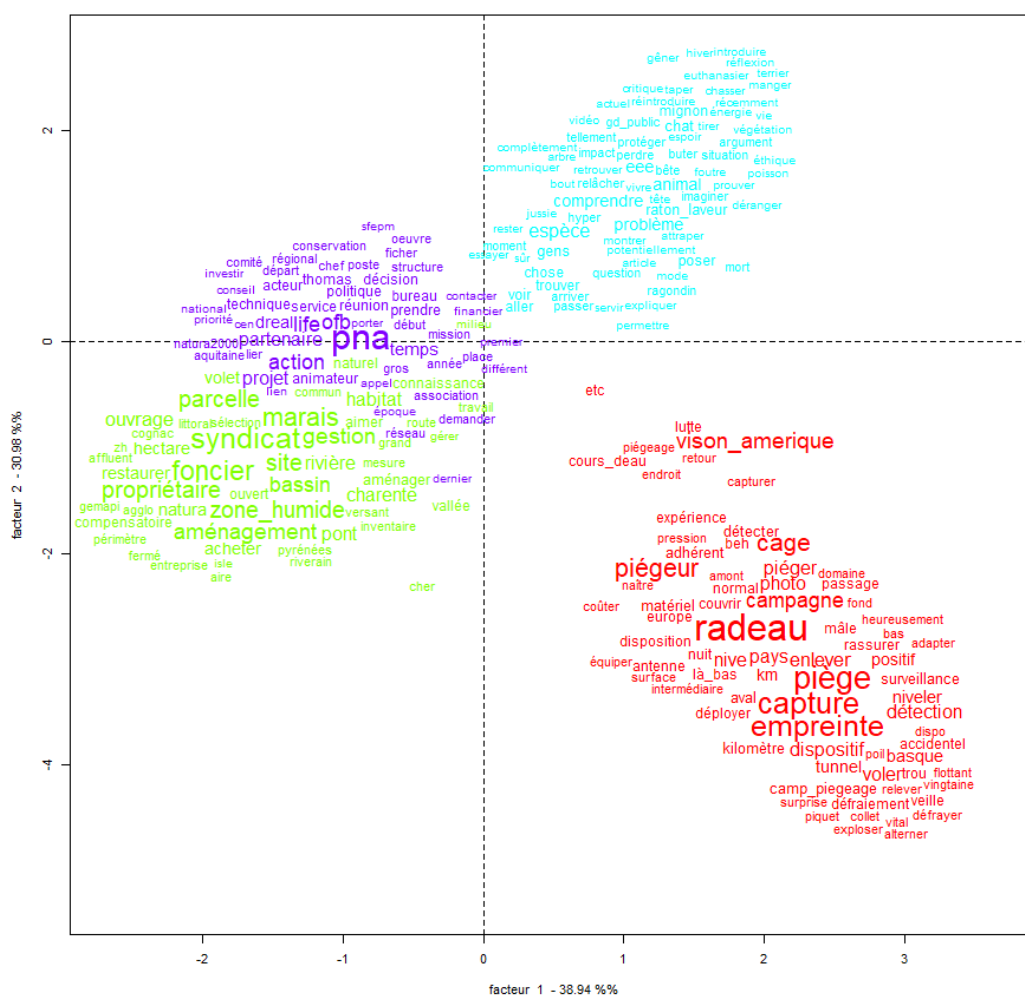


Figure 7 - Projection des termes dans le plan factoriel

Le plan factoriel présenté en figure 7 permet de visualiser la répartition des différentes classes et de mettre en évidence leurs oppositions. Les classes **GOVERNANCE DU PNA** et **AMÉNAGEMENT ET FONCIER** apparaissent relativement proches l'une de l'autre, tandis que les classes **LUTTE CONTRE LE VISON D'AMÉRIQUE** et **PERCEPTION DES ESPÈCES** se distinguent nettement. En termes d'oppositions, les classes **LUTTE CONTRE LE VISON D'AMÉRIQUE** et **PERCEPTION DES ESPÈCES** s'opposent selon l'axe 2, tandis que ces deux dernières se trouvent en opposition avec les classes **GOVERNANCE DU PNA** et **AMÉNAGEMENT ET FONCIER** selon l'axe 1.

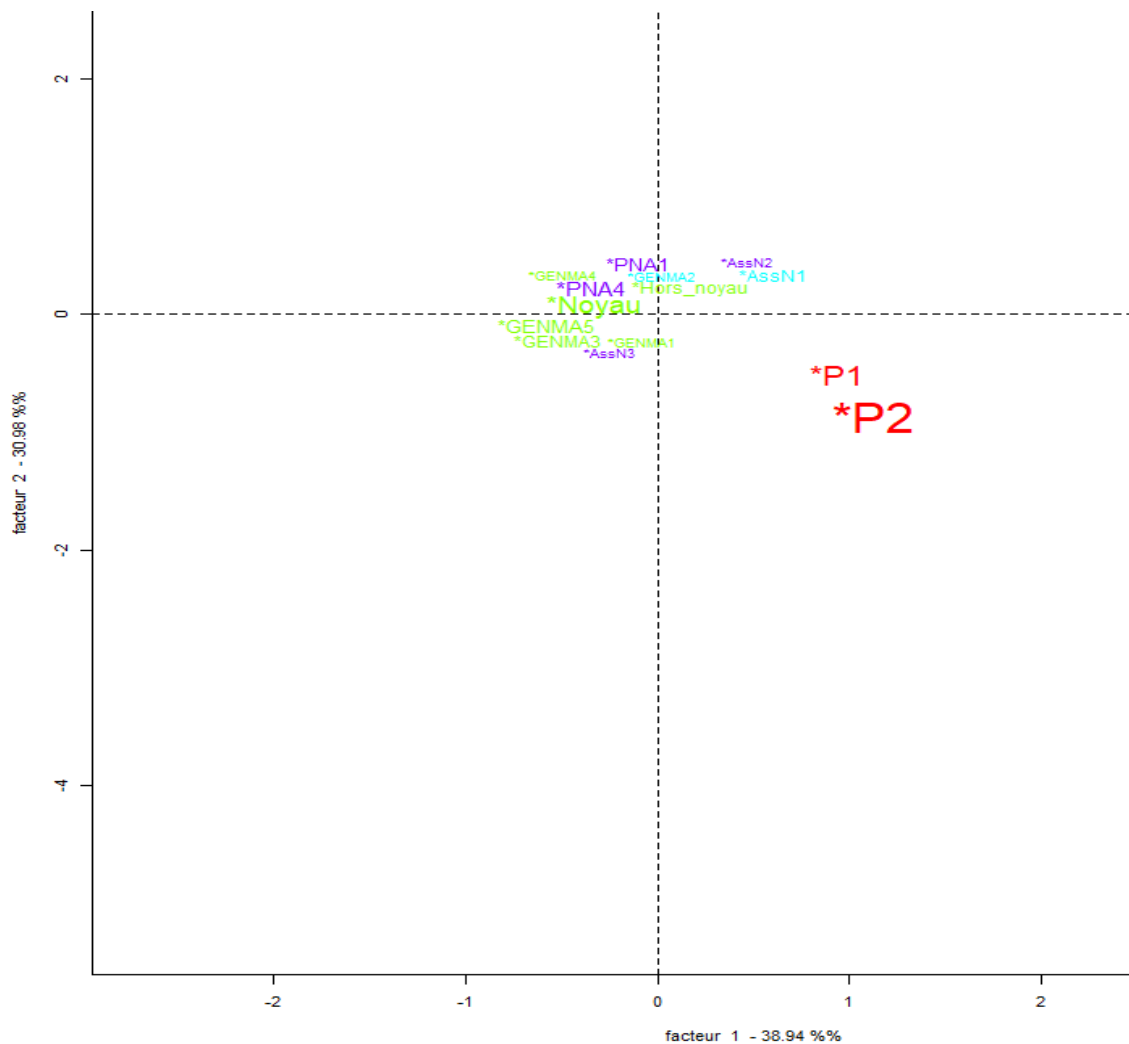


Figure 8 - Projection des acteurs dans le plan factoriel

Enfin, l'analyse de la figure 8, qui présente la projection des différents entretiens au sein du plan factoriel, permet de déterminer l'appartenance de chacun d'eux à une certaine classe. Il apparaît ainsi que la classe **AMÉNAGEMENT ET FONCIER** regroupe principalement des entretiens de GENMA, quatre d'entre eux sur les cinq recensés s'y retrouvent. La classe **GOUVERNANCE DU PNA** est constituée des porteurs et animateurs du PNA ainsi que de deux associations naturalistes. La classe **PERCEPTION DES ESPÈCES** rassemble une association naturaliste et le dernier GENMA, tandis que la classe **LUTTE CONTRE LE VISON D'AMÉRIQUE** correspond aux deux piégeurs.

3. Temps d'observations

3.1. Présentation des enclos de pré-lâchés

Cette présentation des enclos de pré-lâchés, prévue dans le projet de l'Ifrée, a réuni différents acteurs : trois membres du conseil municipal de la commune concernée, la propriétaire de la parcelle sur laquelle est installé l'enclos, une salariée de l'Ifrée, les animateurs et porteurs du PNA (OFB, DREAL), ainsi que plusieurs agents de l'OFB en charge du montage de l'enclos.

La rencontre s'est déroulée en deux temps : d'abord une présentation du dispositif et des modalités pratiques du lâcher (conditions d'arrivée des individus, durée de maintien en cage avant ouverture, suivi post-lâcher), puis un échange avec les élus sous la forme d'un temps de questions-réponses.

Les principales préoccupations exprimées s'organisent autour de quatre grands axes :

Les élus s'interrogent en premier lieu sur la stratégie de communication testée et envisagée, en particulier sur la raison pour laquelle elle s'adresse principalement aux élus et non aux habitants. Ils demandent des précisions sur leur rôle : doivent-ils attendre d'être sollicités pour relayer l'information, ou peuvent-ils en assurer eux-mêmes la diffusion, par exemple via les bulletins municipaux ? La question du calendrier de communication est également soulevée, une élue anticipant que la présence régulière d'agents sur le site peut susciter l'intérêt, voire l'inquiétude, des riverains.

Par la suite, des questions portant sur l'organisation et la logistique sont posées. Celles-ci concernent le fonctionnement concret de l'expérimentation : la durée totale prévue, l'existence de projets similaires dans d'autres communes, le temps de présence de l'enclos, ainsi que la nécessité d'être informés à l'avance des interventions de l'OFB sur le terrain.

Après cela, des échanges liés à la justification du projet sont abordés. La première adjointe estime que la simple référence au statut protégé et menacé du Vison d'Europe n'est pas un argument de communication suffisant pour convaincre la population, établissant un parallèle avec le cas du loup qui, malgré un statut similaire, suscite des débats. Les animateurs et porteurs du PNA avancent alors d'autres arguments, tels que le rôle du Vison comme espèce parapluie, sa petite taille ou encore le fait que l'opération s'apparente davantage à un renforcement de population qu'à une réintroduction, des arguments qui semblent lui convenir davantage.

Enfin, pendant la présentation, un conseiller municipal, également chasseur, exprime quant à lui son soutien au projet en affirmant être disposé à adapter les pratiques de chasse et à jouer le rôle de médiateur auprès des autres chasseurs, à condition d'être clairement informé des périodes sensibles durant lesquelles certaines zones doivent être évitées pour préserver la tranquillité du Vison d'Europe. Il met toutefois en avant la crainte d'être « pris entre deux feux », entre, d'une part, les obligations de régulation du sanglier par les battues et, d'autre part, la nécessité de ne pas perturber le Vison d'Europe en raison de la présence des chiens.

3.2. Week-end de la conservation

Le temps d'observation se déroule le samedi 24 mai 2025 de 14h à 18h30, dans des conditions météorologiques favorables pour la visite du parc, avec un soleil partiel et une température de 23°C. Le stand Vison d'Europe est tenu par un des soigneurs en charge de ces derniers. Le stand étant situé en fin de parcours, le flux de visiteurs est très faible en début d'après-midi, ce qui limite les interactions et suscite une certaine frustration de la part de la personne animant le stand.

La première personne à s'arrêter est l'animateur du stand voisin, spécialisé dans les chauves-souris. Ses questions portent principalement sur l'élevage et les réintroductions, ainsi que sur les méthodes de suivi et les difficultés d'accès à certaines zones. Il échange également sur ses expériences avec les chauves-souris et sur l'équilibre à trouver entre proximité pour le suivi et respect de l'animal.

Vers 15h, une dizaine de personnes fréquentent le stand, principalement des journalistes et des élus présents pour la conférence de presse sur le Vison d'Europe. Les journalistes se montrent très attentifs, posant des questions sur l'alimentation des Visons, les naissances et l'état des milieux, certains s'interrogeant plus particulièrement sur l'intérêt des réintroductions et la gestion des habitats. Les élus, en revanche, manifestent peu d'intérêt, restant en retrait et perturbant parfois les échanges par leurs discussions. Une différence d'attitude est ainsi notable entre ces deux profils, l'engagement des journalistes étant très marqué.

Au total, sur l'après-midi, environ 130 visiteurs passent à proximité du stand, mais seulement une quinzaine s'y arrêtent, et parmi eux, seulement sept ou huit posent des questions. Les échanges révèlent que les visiteurs peu informés s'intéressent principalement à l'animal lui-même, interrogeant sur son apparence, son alimentation et son mode de vie. Le Vison est fréquemment rapproché d'autres mustélidés et suscite des réactions positives, notamment en raison de son aspect « mignon » et de la photo du bébé Vison d'Europe exposée sur le stand.

Pour les visiteurs mieux informés, les échanges se focalisent sur les enjeux de conservation et de réintroduction, abordant notamment le faible nombre d'individus à l'état sauvage, les modalités de suivi et de relâché, l'entretien des zones humides ainsi que la capacité des Visons d'élevage à s'adapter à la vie sauvage.

Lors des échanges avec la personne tenant le stand, cette dernière exprime que sa principale préoccupation concerne moins la mortalité des individus relâchés que le fait que certains restent à l'élevage sans être relâchés ni participer à la reproduction. Elle précise qu'elle préfère que les animaux soient relâchés, même si leurs chances de survie sont limitées, plutôt que de demeurer en captivité sans utilité, ce qui donne la sensation de les faire naître « pour rien ». Elle souligne également que la surpopulation à l'élevage génère un stress accru chez les individus, en raison de la proximité et de la promiscuité, et ajoute qu'« il était temps que les relâchés arrivent ».

Discussion

Méconnaissance, discrétion et situation critique : quand les traits du Vison d'Europe façonnent les perceptions

La méconnaissance du Vison d'Europe apparaît comme un frein initial, mais ce frein reste relatif. L'espèce n'est pas connue du grand public et n'apparaît pas dans les représentations spontanées des espèces menacées. Néanmoins, il ne s'agit pas tant d'une méconnaissance de ses caractéristiques ou de sa biologie, mais plutôt d'une absence de véritable représentation mentale de l'animal. Pourtant, son apparence jugée « mignonne » permet d'attirer l'attention et de susciter rapidement de la sympathie une fois qu'elle est présentée, comme le montrent notamment les quelques interactions observées lors du Week-end de la conservation. Cet aspect facilite la communication et rend l'appropriation plus facile qu'il n'y paraît. Dans les zones concernées par le programme, une amélioration de la notoriété est visible, aussi bien auprès des habitants que des élus, certains exprimant même une fierté à contribuer à la conservation d'une espèce rare. La méconnaissance semble donc bel et bien constituer un obstacle réel dans un premier temps, mais elle **ne représente pas un sujet de préoccupation majeur, car il s'avère relativement facile de la dépasser dès lors que l'animal est donné à voir et à connaître par les différents publics**. Le maintien d'actions ciblées et continues permet également de contourner cette problématique.

En revanche, le fait de ne pas voir le Vison d'Europe, en raison de sa grande discrétion, constitue un obstacle important à son appropriation par le grand public. Une espèce invisible reste difficile à comprendre, à s'approprier et à valoriser, ce qui limite l'efficacité des actions de sensibilisation et rend certaines animations moins parlantes. Pour les acteurs directement impliqués dans le PNA, comme les gestionnaires, ce n'est pas tant la discrétion de l'animal en elle-même et le fait de ne pas le voir qui posent problème, mais plutôt l'absence de données concrètes liées à sa faible détectabilité. La difficulté réside alors dans l'impossibilité de prouver sa présence sur le territoire, ce qui complique la justification des actions auprès des élus, qui attendent des preuves tangibles pour accepter certaines contraintes ou constater les effets des mesures mises en œuvre. Si certains gestionnaires et naturalistes considèrent cette rareté comme un défi stimulant, la majorité souligne que cette absence de preuves demeure un frein majeur, risquant de freiner la mobilisation sociale et politique autour de l'espèce. **Cette difficulté se confirme ainsi comme étant une préoccupation centrale**. Sans données attestant de la présence effective du Vison d'Europe, la légitimité du programme peut être mise en doute, ce qui accentue la pression sur les acteurs pour produire des résultats visibles. Dans ce contexte, **l'enjeu de la stratégie éducative consiste à démontrer que, même sans preuves directes de présence, l'action demeure essentielle et qu'il est possible de renforcer la sensibilisation en mettant en valeur l'espèce autrement que par les seuls indices tangibles de son existence sur le territoire**. Pour les piégeurs, la question se pose en des termes différents : ce n'est pas directement le manque de données qui constitue une difficulté, mais plutôt la raréfaction des captures, qui sera abordée dans une autre partie de la discussion.

Enfin, la situation critique du Vison d'Europe, bien que largement reconnue, n'a pas pour effet de freiner l'action. Elle est au contraire mobilisée comme un argument en faveur d'une intervention urgente. Les porteurs de projet et les associations s'appuient sur la responsabilité internationale de la France et sur la valeur de l'espèce en tant que patrimoine naturel pour justifier les efforts entrepris. Les gestionnaires soulignent également que les actions menées bénéficient à d'autres espèces et aux milieux humides, ce qui renforce leur légitimité. Même si des doutes apparaissent sur les chances de survie de l'espèce, la conviction demeure qu'il est nécessaire de continuer. **La gravité de la situation agit donc moins comme un frein que comme une incitation à poursuivre, malgré les incertitudes.** Il convient toutefois de rester attentif aux limites imposées par les moyens financiers et humains. Dans le cas de la restauration d'habitat, l'investissement reste justifiable, car même si les populations de Vison d'Europe n'augmentent pas, les mesures profitent à d'autres espèces et au fonctionnement des milieux humides. En revanche, les dispositifs plus spécifiques comme l'élevage et la réintroduction ciblent uniquement le Vison d'Europe et mobilisent d'importantes ressources pour un objectif unique, ce qui rend l'évaluation coût-bénéfice plus nuancée. **Ainsi, si la situation critique ne ressort pas comme une préoccupation ou un frein majeur, cette réflexion rappelle la nécessité de rester vigilant sur l'adéquation entre moyens engagés et résultats obtenus.**

Le Vison d'Europe : sa symbolique et les limites pratiques

La symbolique du Vison d'Europe influence de manière significative la perception et l'implication des différents acteurs du PNA, **mais de façon nuancée selon les dimensions considérées.**

Son statut d'espèce parapluie est largement reconnu par les associations et les porteurs de projet, qui soulignent que les actions menées pour le Vison bénéficient également à d'autres espèces et aux milieux humides, avec parfois des retombées indirectes pour les populations humaines, comme une meilleure qualité de l'eau. Cette dimension contribue à valoriser le programme et à justifier la mobilisation autour de l'espèce. Cependant, certains acteurs, notamment des gestionnaires ou des piégeurs, signalent que la mobilisation autour de cet argument et cette approche centrée sur le Vison présentent des limites pratiques. L'espèce n'étant pas facilement détectable, justifier sa présence sur le territoire peut être difficile. L'utilisation de cet argument est donc délicate et il est parfois nécessaire de s'appuyer sur d'autres espèces, comme la Loutre, pour rendre certaines mesures acceptables localement ou plus concrètes. Par ailleurs, concentrer la gestion exclusivement sur le Vison d'Europe peut parfois entrer en conflit avec d'autres objectifs, tels que la protection d'autres espèces ou le maintien de parcelles ouvertes. Certains acteurs expriment également que les actions visant le Vison semblent parfois éclipser d'autres enjeux locaux auxquels ils sont confrontés, générant ainsi des critiques ponctuelles. Ainsi, l'argument de l'espèce parapluie, bien que pertinent pour les porteurs du PNA en raison de la portée conceptuelle qu'il possède, ne constitue pas toujours le levier le plus efficace sur le terrain pour les gestionnaires. En revanche, comme évoqué précédemment, le caractère mignon du Vison d'Europe en fait une excellente porte d'entrée auprès du public non spécialiste, facilitant la sensibilisation et l'adhésion aux programmes de conservation.

Cette analyse suggère qu'en termes de communication et de mobilisation, le **Vison d'Europe fonctionne davantage comme une espèce porte-drapeau, capable de concentrer l'attention et de renforcer la sensibilisation du public, plutôt que comme une espèce parapluie assurant à elle seule la protection systématique des milieux associés.**

De son côté, **le statut de protection du Vison d'Europe, initialement perçu comme potentiellement contraignant, ne semble finalement pas poser de difficultés majeures.** Les piégeurs et acteurs de terrain acceptent relativement bien les réglementations mises en place lorsqu'elles sont expliquées et contextualisées, et les réticences exprimées par les propriétaires privés ou les agriculteurs concernent surtout la crainte de restrictions d'usage, rarement effective en pratique. De plus, l'introduction du Vison d'Europe en milieu sauvage prévu dans le cadre du PNA ne correspond pas à une véritable réintroduction d'une espèce disparue, mais bien à un **renforcement de populations déjà existantes.** Cette nuance est importante puisqu'elle signifie que l'arrivée de nouveaux individus ne modifie pas fondamentalement les règles de gestion foncière ou agricole, mais contribue avant tout à assurer la survie d'une espèce déjà présente, sans impact direct supplémentaire sur les usages locaux. Par ailleurs, plusieurs travaux mettent en évidence que la présence d'une espèce rare ou patrimoniale peut constituer un facteur de valorisation du territoire. Certains exemples, relevés dans la littérature, montrent que la biodiversité menacée, loin d'être uniquement perçue comme une contrainte, peut devenir un levier pour l'écotourisme et pour l'image positive d'un territoire engagé dans la conservation (O'Rourke, 2014). Dans ce contexte, le Vison d'Europe pourrait être envisagé non seulement comme une espèce à protéger, mais aussi comme un **atout identitaire et touristique**, renforçant la reconnaissance et la valorisation du patrimoine naturel local.

Le dilemme éthique de la gestion des espèces invasives

La gestion du Vison d'Amérique, et plus largement des espèces exotiques envahissantes, est sans doute le sujet qui suscite le plus de débats et où les avis restent les moins homogènes. La nécessité d'agir est largement reconnue, notamment face à l'impact direct de cette espèce sur le Vison d'Europe, mais elle se heurte à plusieurs limites pratiques et éthiques. Les acteurs rappellent que l'efficacité des interventions dépend fortement du stade d'implantation de l'espèce. Une action précoce peut en effet contenir l'expansion, mais au-delà d'un certain seuil, la lutte est perçue comme vouée à l'échec. Cette reconnaissance des « limites pragmatiques » peut ainsi engendrer un sentiment d'impuissance face à des dynamiques écologiques difficiles à contrôler.

À cela s'ajoute une hiérarchisation implicite entre les espèces, qui ne repose pas uniquement sur leurs impacts écologiques mais aussi sur des critères sociaux et affectifs. Les plantes envahissantes suscitent généralement moins de réticences que les animaux, et certains animaux « sympatiques » bénéficient d'un capital d'attachement qui rend leur élimination plus délicate. La mise à mort d'un Vison d'Amérique ou d'un Raton laveur est ainsi plus difficile à envisager ou à concevoir que l'arrachage d'une plante invasive, quand bien même les impacts écologiques peuvent être comparables. Cela confirme que **la gestion des EEE ne relève pas seulement d'une rationalité écologique, mais aussi**

d'une construction culturelle et émotionnelle. Ainsi, un véritable enjeu se posera à l'avenir si cette gestion des EEE devait aussi concerner le Raton laveur, beaucoup plus attachant pour le public. Il sera alors nécessaire de **réfléchir en amont à une stratégie de communication et de sensibilisation**, afin d'expliquer les enjeux écologiques et de limiter les oppositions sociales ou affectives à la gestion de cette espèce.

Certains acteurs apportent aussi une lecture plus nuancée de la gestion des EEE en soulignant que les espèces introduites ne présentent pas uniquement des effets négatifs et qu'elles peuvent parfois jouer un rôle bénéfique, notamment dans des milieux très anthropisés où elles contribuent à certaines fonctions écologiques. Cette vision, qui conçoit les invasions comme faisant partie d'une dynamique évolutive, entre en conflit avec une approche plus conservatrice cherchant à maintenir ou restaurer des états écologiques jugés « de référence ». Le débat se cristallise alors entre deux visions du vivant : l'une, attachée à la préservation des équilibres historiques, et l'autre, ouverte à l'idée que les espèces introduites deviennent les nouveaux composants d'écosystèmes en mutation.

Enfin, derrière ces discussions techniques, se pose de manière récurrente la question éthique. La responsabilité humaine dans l'introduction des EEE conduit certains acteurs à considérer comme injuste de « faire payer aux animaux les erreurs humaines ». Leur gestion devient alors porteuse d'un dilemme moral entre protéger des espèces menacées en éliminant leurs compétiteurs et assumer la violence de l'élimination d'animaux dont la présence résulte de décisions humaines passées. Cette tension traverse tout le champ de la conservation et renvoie à un enjeu plus large : la légitimité de l'intervention humaine dans le vivant, et la manière dont nous choisissons quelles espèces ont le droit à notre protection et lesquelles doivent disparaître du territoire.

Les résultats de cette étude concernant la gestion des EEE rejoignent largement les analyses d'Inglis dans son article *Wildlife Ethics and Practice: Why We Need to Change the Way We Talk About 'Invasive Species'* (2020), où elle remet profondément en question le statut même de ces espèces. Elle souligne que la distinction entre espèces « indigènes » et « non indigènes » est scientifiquement problématique, tant dans son fondement que dans son application, qu'elle sert souvent à excuser ou justifier des comportements qui seraient autrement jugés contraires à l'éthique, et qu'elle transforme les espèces « non indigènes » en boucs émissaires de problèmes largement causés par l'Homme. L'article met également en lumière des éléments qui résonnent avec les résultats de cette étude, tels que les effets parfois bénéfiques des EEE et leur rôle potentiel comme vecteur de régénération de la faune sauvage à l'ère de l'Anthropocène. Il rappelle enfin que l'installation de nouvelles espèces, même lorsqu'elle découle de l'action humaine, s'inscrit dans une dynamique naturelle observée depuis des millénaires. De plus, à l'instar de l'un des interviewés, Inglis établit un parallèle entre migrations humaines et EEE, afin de montrer que la manière dont elles sont traitées demeure éthiquement et moralement discutable.

De manière plus générale, ces débats et ces positions très hétérogènes montrent que la question des EEE et de leur gestion **ne peut pas être traitée de manière uniforme ou généralisée**, ni se résumer à une simple réflexion binaire du type « faut-il gérer ou ne pas gérer les EEE ? ». La diversité des espèces, des contextes écologiques et des perceptions sociales impose au contraire une **approche adaptative et nuancée**. Il est essentiel de prendre en compte les **échelles spatiales**, car les impacts et la gestion des

EEE peuvent varier fortement d'un territoire à un autre. En pratique, cela implique que chaque situation doit être **analysée dans son contexte local**, en intégrant les **interactions entre les espèces et les perceptions sociales**. Une approche trop rigide ou généralisée risque non seulement de passer à côté des enjeux spécifiques, mais aussi de provoquer des résistances locales ou des conflits. La gestion des EEE nécessite donc **une démarche flexible, adaptative et contextualisée, capable de combiner objectifs écologiques et réalités sociales pour être réellement efficace**.

Entre contrôle et nature : l'élevage et la réintroduction comme miroirs de l'action humaine

Les dispositifs d'élevage conservatoire et de réintroduction suscitent des perceptions contrastées parmi les acteurs du PNA. Pour certains, ils apparaissent comme des outils indispensables pour renforcer les populations de Vison d'Europe, en particulier face à l'urgence de leur conservation et aux dérèglements climatiques. Ces dispositifs sont également perçus comme une opportunité scientifique et une manière de donner une valeur concrète aux efforts menés dans les élevages. Les piégeurs, associations naturalistes et gestionnaires valorisent la dimension opérationnelle et la possibilité de participer à une action tangible, tandis que la réintroduction est parfois vue comme une réponse pragmatique à des échecs passés.

Pour d'autres, ces actions doivent être cadrées et leur portée relativisée. Il ressort que, de manière générale, **les réintroductions ne peuvent à elles seules garantir la survie des espèces et ne doivent pas masquer d'autres enjeux de conservation**. La question éthique est également centrale : prélever des individus pour les réintroduire, parfois en contraignant leur reproduction en captivité, pose des dilemmes moraux sur le bien-être animal. La capacité de ces individus à redevenir réellement autonomes dans la nature et l'utilité réelle de ces interventions dans un contexte de dégradations continues sont également des sujets de débat.

Enfin, la dimension interventionniste de l'Homme est largement discutée. Certains acteurs justifient ces actions comme une réparation des déséquilibres causés par l'introduction d'espèces exotiques et par l'impact humain sur les écosystèmes. D'autres alertent sur les limites et les risques de cette approche, soulignant qu'elle repose sur un contrôle artificiel des milieux et une **définition humaine de l'équilibre naturel**. Ces interventions peuvent générer une pression de sélection et renforcer l'illusion de maîtrise sur des processus complexes qui échappent en réalité à l'Homme. Le raisonnement selon lequel l'Homme serait à la fois cause et solution de la conservation met en évidence une **tension constante entre action nécessaire et respect de l'autonomie des systèmes naturels**. Ce débat interroge profondément le rôle de l'intervention humaine dans la conservation, et plus largement la manière dont la nature et ses équilibres sont conceptualisés et gérés.

Trouver sa place dans le PNA

Pour conclure cette analyse, il est nécessaire de souligner la façon dont le PNA incite les acteurs à vouloir trouver leur place dans le programme et dans la conservation de l'espèce. Cette recherche de positionnement s'exprime de différentes manières selon les profils, tels qu'une affirmation des égos ou encore l'expression d'un besoin de reconnaissance.

En effet, le Vison d'Europe, en tant que mammifère le plus menacé d'Europe, suscite un fort engouement et fédère de nombreux acteurs autour de sa conservation. Cette forte symbolique entraîne cependant un double enjeu sur l'implication et les relations entre les acteurs. D'un côté, elle crée une forte mobilisation et une fierté d'engagement, tant chez les porteurs du programme que chez les piégeurs, associations naturalistes ou gestionnaires locaux. La participation à un tel programme national est vécue comme valorisante, certains piégeurs se disant par exemple prêts à intervenir au-delà de leurs missions initiales, tandis que les associations et gestionnaires ressentent la satisfaction de contribuer à la protection d'une espèce rare à l'échelle européenne. Cette volonté de travailler sur le Vison d'Europe renforce l'engagement et favorise la cohésion sur le terrain, notamment dans le cadre du travail en réseau et des collaborations interstructures, parfois même entre acteurs habituellement en désaccord.

D'un autre côté, cette dimension symbolique peut aussi générer des tensions liées aux attentes et à la reconnaissance. Chez les porteurs du programme, la pression est importante, car ils doivent répondre aux attentes de l'Europe, assumer la responsabilité nationale et gérer la réussite des actions de réintroduction et du programme dans son ensemble. Ils occupent également un rôle d'arbitre entre des partenaires souhaitant participer activement au programme, mais auxquels il n'est pas toujours possible de donner une place active, ce qui peut entraîner frustrations et déceptions. Dans ce contexte, **un enjeu éducatif important consiste à rappeler que, même en l'absence d'implication directe dans les projets de réintroduction, les actions menées par chacun en faveur de la restauration des habitats et de la mise en place d'aménagements contribuent de façon essentielle au maintien de la population de Vison d'Europe.**

À une échelle plus large, des rivalités apparaissent également entre scientifiques ou entre pays. Certains États, historiquement impliqués dans la conservation de l'espèce, craignent parfois de perdre leur statut de référents et avec lui une forme de paternité sur la conservation du Vison d'Europe, au profit de la France, ce qui complique la coordination et la communication. Cela montre que la **conservation ne se joue pas seulement sur des bases écologiques, mais aussi sur des enjeux de reconnaissance et de légitimité.**

Chez les acteurs de terrain, la recherche de reconnaissance est centrale et prend des formes différentes. Les associations naturalistes mettent en avant leur rôle dans les suivis et les découvertes de populations, et peuvent ressentir de la frustration lorsqu'elles ne sont plus intégrées aux actions ou au programme. Une hiérarchisation implicite des missions est parfois évoquée, la lutte contre le Vison d'Amérique étant perçue comme moins valorisante que les interventions en faveur du Vison d'Europe. Pour les piégeurs, la valorisation est également recherchée mais demeure plus délicate à obtenir. La raréfaction progressive des captures, parfois vécue comme décourageante, constitue pourtant un

indicateur concret de réussite et d'efficacité. L'enjeu est donc de les **accompagner dans la compréhension de cette évolution**, afin que l'absence de captures ne soit pas interprétée comme une perte de sens mais au contraire comme une source de valorisation et de fierté.

Ainsi, la gestion de cette dimension humaine implique de concilier des attentes multiples et parfois contradictoires. Les porteurs du PNA doivent composer avec des contraintes institutionnelles, des obligations de communication et des limites opérationnelles, tout en maintenant la motivation des partenaires de terrain. Cependant, malgré ces tensions, le Vison d'Europe peut aussi agir comme un **vecteur de rapprochement**, en forçant des structures et des acteurs à collaborer au-delà de leurs divergences habituelles. **De manière générale, cela montre à quel point la dimension humaine est centrale dans la réussite d'un programme de conservation. Ce n'est pas tant l'espèce elle-même qui pose problème, mais bien la manière dont chaque acteur se positionne, revendique sa place ou sa "paternité" dans le projet.**

Apports de l'analyse lexicale à l'étude des représentations des acteurs

L'analyse lexicale des entretiens permet de son côté de mettre en évidence la diversité des préoccupations et des représentations des acteurs impliqués dans le PNA Vison d'Europe à partir des termes qu'ils emploient. Ces résultats confirment que l'espèce elle-même, mais également la symbolique qui lui est associée, orientent les préoccupations et les représentations exprimées.

La première classe, relative à *la lutte contre le Vison d'Amérique*, illustre la manière dont les enjeux techniques et opérationnels occupent une place centrale dans la mise en œuvre du PNA, particulièrement chez les piégeurs. Les piégeurs utilisent un vocabulaire fortement ancré dans les pratiques de terrain, marqué par la capture, les dispositifs de piégeage et la détection des individus. Cette vision témoigne d'une approche centrée sur la menace directe que constitue le Vison d'Amérique pour le Vison d'Europe. Dans ce cas, la valeur symbolique du Vison d'Europe importe moins que l'efficacité des méthodes de lutte, renvoyant à la nécessité de les accompagner à l'heure où les captures se raréfient.

À l'inverse, la classe consacrée à la *perception des espèces* présente un discours où la dimension symbolique et culturelle occupe une place centrale. Les références aux animaux familiers tels que le chat, ou aux espèces perçues comme « mignonnes » ou « problématiques », mettent en évidence que les représentations sociales influencent la manière dont les acteurs naturalistes et certains gestionnaires se saisissent de la question.

Pour ce qui est des classes *Aménagement et foncier* et *Gouvernance du PNA*, elles se distinguent quant à elles par une orientation plus institutionnelle et organisationnelle. La proximité de ces deux classes sur le plan factoriel souligne l'interdépendance entre, d'une part, la gestion des milieux (zones humides, ouvrages, parcelles) et, d'autre part, la coordination des acteurs institutionnels (OFB, DREAL, associations, collectivités). Ces

dimensions traduisent des préoccupations liées aux conditions structurelles de mise en œuvre du PNA. Elles confirment que la conservation du Vison d'Europe ne se limite pas à la lutte contre le Vison d'Amérique ou à la valorisation symbolique de l'espèce, mais qu'elle repose également sur des choix stratégiques relatifs à l'aménagement du territoire et à la gouvernance partenariale. La présence d'associations naturalistes dans la classe **Gouvernance du PNA** peut paraître surprenante, mais elle s'explique aisément. Contrairement au cas du Vison d'Europe, où l'animation du plan est assurée par l'OFB, qui est un organisme public et étatique, la grande majorité des autres PNA sont animés par des structures variées, comme des associations. Certaines des associations rencontrées dans le cadre de l'étude disposant d'une expérience en matière d'animation de PNA, elles partagent donc une certaine vision de la gouvernance et de l'animation de ce type de dispositifs, ainsi que les préoccupations associées.

Enfin, l'opposition observée entre les classes **Lutte contre le Vison d'Amérique** et **Perception des espèces** suggère un clivage entre une approche technique de gestion de la menace, en l'occurrence les EEE, et une approche davantage sociale et symbolique de la relation aux animaux. En parallèle, l'opposition de ces deux classes à la classe **Gouvernance et Aménagement** reflète la tension entre les enjeux d'action locale et immédiate et ceux, plus structurels, de coordination et de planification.

Les limites de l'étude

Tout d'abord, il convient de rappeler une limite inhérente à toute enquête sociologique qualitative qui est que les résultats produits ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des acteurs concernés par la conservation du Vison d'Europe. L'entretien qualitatif vise à comprendre en profondeur les représentations et les logiques d'action de personnes ou de groupes particuliers, mais ne vise pas la représentativité statistique (Beaud, 1996 ; Becker, 2002 ; Paillé et Mucchielli, 2012). Les résultats présentés doivent donc être considérés comme des éclairages apportant une certaine compréhension des préoccupations et représentations des acteurs étudiés, mais non extrapolables.

Pour ce qui est de l'analyse lexicale, celle-ci présente plusieurs limites qu'il convient également de souligner. Tout d'abord, le choix d'une analyse lexicale implique une réduction du matériau discursif à la seule forme des mots employés. Si cette méthode permet ainsi de dégager des tendances globales, elle entraîne nécessairement une perte de sens et de nuances (Collias, com. pers., 2024). Une part importante de l'interprétation est ainsi influencée par l'analyse faite par l'enquêteur, d'autant plus que cette interprétation s'effectue à travers le regard d'un chercheur ayant mené lui-même les entretiens. De plus, la nature des entretiens réalisés induit également des limites. Comme expliqué dans la méthodologie, il s'agissait d'entretiens semi-directifs très libres, où le déroulé était largement influencé par les propos des interlocuteurs. Bien qu'un effort ait été fait pour aborder l'ensemble des thématiques auprès de chaque acteur, les entretiens reflètent inévitablement les domaines de compétence et d'expertise des répondants. Ces limites rappellent que les résultats issus de l'analyse lexicale doivent, eux aussi, être considérés comme des éclairages, nécessitant une mise en perspective critique et une interprétation prudente.

Enfin, plusieurs catégories d'acteurs n'ont pas fait l'objet d'entretiens, comme les élus ou le grand public. Leur perception du projet a donc été appréhendée uniquement à partir des temps d'observation et des éléments mentionnés par d'autres interlocuteurs lors des entretiens. Cette approche permet d'identifier certaines tendances et réactions, mais elle reste limitée. Il n'est pas possible de connaître précisément leurs représentations ou leurs questionnements. Il aurait donc été pertinent de compléter ces observations par des entretiens ciblés, afin de recueillir leurs points de vue et d'analyser plus en détail l'impact du projet sur ces publics.

Conclusion

Pour conclure, ce travail et cette enquête sociologique ont permis de mettre en évidence à quel point l'espèce elle-même et sa symbolique influencent les préoccupations et représentations des acteurs impliqués dans le PNA Vison d'Europe, ainsi que la manière dont ce programme ouvre un débat plus large sur l'éthique en matière de conservation en France.

La première hypothèse, selon laquelle certaines préoccupations et représentations sont directement liées à l'espèce, se confirme à travers trois dimensions : son caractère méconnu, sa discrétion et sa situation critique. Toutefois, ces dimensions n'influencent pas toutes de la même manière les perceptions et préoccupations des acteurs. Bien qu'elles apparaissent liées, leur poids dans la dynamique de conservation n'est pas équivalent. La **méconnaissance, réelle mais relativement facile à surmonter**, peut devenir un levier grâce à l'attrait esthétique de l'espèce et à une appropriation progressive. La discrétion, et plus précisément **la difficulté à la détecter, constitue en revanche le principal obstacle**, car elle rend l'espèce difficile à rendre visible, concrète ou à justifier. Enfin, la **situation critique ne provoque pas de démobilisation massive**, mais alimente au contraire un sentiment de responsabilité et d'urgence.

La seconde hypothèse, affirmant que la symbolique de l'espèce influence la perception des acteurs, se confirme également. Cependant, au regard des sous-hypothèses énoncées, cette influence ne s'exerce pas de la manière initialement pressentie. **L'utilisation de son rôle d'espèce parapluie comme argument est reconnu, mais reste limité par des contraintes pratiques et territoriales**. Cet argument s'avère donc parlant pour certains publics, tandis que d'autres y demeurent beaucoup moins sensibles. Son **statut légal quant à lui ne constitue pas un obstacle majeur**, contrairement à ce qui avait été anticipé.

Enfin, la dernière hypothèse, portant sur les débats plus larges que le PNA soulève, se confirme également. Le cas du Vison d'Amérique met en évidence les dilemmes éthiques et pratiques de la gestion des espèces exotiques envahissantes, oscillant entre sentiment de nécessité et reconnaissance des limites pragmatiques et morales. Ces discussions révèlent que **les choix en termes de conservation ne reposent pas uniquement sur des critères écologiques, mais aussi sur des dimensions sociales et affectives**. Elles **questionnent ainsi plus largement la légitimité de l'intervention humaine dans le vivant et la manière dont sont hiérarchisées les espèces à protéger ou à éliminer**.

Le PNA en faveur du Vison d'Europe apparaît alors comme **un espace de confrontation entre plusieurs registres de justification**. Le PNA est non seulement un programme d'actions technique, mais devient un lieu où se confrontent différentes manières de penser et de justifier l'action de conservation. Cette diversité met en évidence que les préoccupations des acteurs sont propres à chacun, ne sont pas partagées par tous, et ne sont pas uniquement orientées par l'espèce elle-même, mais aussi par les significations symboliques qui lui sont attribuées et par le cadre organisationnel dans lequel s'inscrit le programme. La **dimension humaine ressort également comme étant un enjeu majeur de la conservation**, et son **impact sur le déploiement du PNA n'est pas à négliger**.

Pour terminer, si les résultats de cette étude apportent des éléments de compréhension précieux sur les représentations et les dynamiques autour du PNA Vison d'Europe, ils ne suffisent pas en eux-mêmes à transformer les perceptions des acteurs impliqués ou à lever certains blocages. Leur **véritable intérêt réside dans la perspective qu'ils ouvrent**, en offrant aux professionnels de l'éducation à l'environnement des clés de lecture qui leur permettront, grâce à leur expertise, de concevoir des stratégies éducatives adaptées et de formuler des préconisations en matière de sensibilisation et d'accompagnement. Ce travail n'est donc **pas une fin en soi mais bien un point de départ** pour enrichir la réflexion autour du cas du Vison d'Europe et, plus largement, des orientations stratégiques de la conservation en général.

Bibliographie

Assemblée nationale. (2022). *Question écrite n°43529 : Réintroduction des castors en Ariège* [en ligne]. Disponible sur : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-43529QE.htm> [Consulté le 14.08.2025]

Beaud, S. (1996). *L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique »*. Politix. Revue des sciences sociales du politique [en ligne]. pp.226-257. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1966#polix_0295-2319_1996_num_9_35_T1_0227_0000 [Consulté le 21.08.2025]

Becker, H.S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte [en ligne]. 360 pages. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/les-ficelles-du-metier--9782707133700?lang=fr> [Consulté le 21.08.2025]

Chaire Universitaire. (Septembre 2023). *Nos missions - Chaire Universitaire* [en ligne] Disponible sur : <https://chaire-participations.univ-lr.fr/qui-sommes-nous/nos-missions/> [Consulté le 11.08.2025]

Consorte-McCrea, A., Kolipaka, S., Owens, J.R., Ruiz-Miranda, C.R., Waters, S. (2022). *Guidelines to Facilitate Human-Wildlife Interactions in Conservation Translocations*. Front. Conserv. Sci. 3:788520. doi: 10.3389/fcosc.2022.788520

Danilov, P.I., Tumanov, I.L. (1976). *The ecology of the European and American mink in the Northwest of the USSR. Ecology of birds and mammals in the Northwest of the USSR*. Akad. Nauk. Karelski filial, Inst. Biol., 118-143.

De Bellefroid, M.N. (1997). *Le Vison d'Europe, statut, répartition et devenir en Poitou-Charentes et dans les zones limitrophes. Rapport pour le compte du Parc Interrégional du Marais Poitevin*. Association Pro Lutra et Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle. 65p.

De Bellefroid, M.N., Rosoux, R. (2005). *Le Vison d'Europe*. Belin Eveil nature, collection « Approche ». Paris. 96p.

Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN) Aquitaine et Mission Vison d'Europe. (Décembre 2003). *Plan National de Restauration du Vison d'Europe 1999-2003 Bilan* [en ligne]. 114p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/leVison-d-europe-a10771.htm> [Consulté le 12.08.2025].

Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN) Aquitaine, Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE) et Agence de Recherche pour la Protection des Espaces Naturels (ARPEN). (1999). *Plan de restauration national du Vison d'Europe 1999-2003* [en ligne]. 66p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/leVison-d-europe-a10771.htm> [Consulté le 12.08.2025].

Direction Régionale de l'ENvironnement (DIREN) et GERE. (Juin 2007). *Deuxième Plan National de Restauration du Vison d'Europe 2007-2011* [en ligne]. 199p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-Vison-d-europe-a10771.html> [Consulté le 19.03.2025].

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). (2015a). *Note relative à la répartition du Vison d'Europe*. 2p.

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). (2015b). *Programme intermédiaire en faveur du Vison d'Europe 2015-2017* [en ligne]. 24p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-Vison-d-europe-a10771.html> [Consulté le 13.08.2025].

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS), Cistude Nature, Office Français de la Biodiversité (OFB). (Octobre 2021). *Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (Mustela lutreola) 2021-2031* [en ligne]. 174p. Disponible sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-Vison-d-europe-a10771.html> [Consulté le 20.03.2025].

Fournier, P., Maizeret, C., Fournier-Chambrillon, C., Ilbert, N, Aulagnier, S., Spitz, F. (2008). *Spatial behaviour of European mink Mustela lutreola and polecat Mustela putorius in southwestern France*. Acta Theriol., 53, 4:343-354.

Fournier, P., Maizeret, C., Jimenez, D., Chusseau, J.P., Aulagnier, S., Spitz, F. (2007). *Habitat utilization by sympatric European mink Mustela lutreola and polecats Mustela putorius in southwestern France*. Acta Theriologica, 52:1-12.

Garin, I., Aihartza, J., Zuberogoitia, I., Zabala, J. (2002). *Activity pattern of European mink (Mustela lutreola) in Southwestern Europe*. Z. Jagdwiss. 48:102-106.

Groupe Mammalogique Breton (GMB). (2009). *Le Vison d'Amérique, un intrus en Bretagne*. Mammi'Breizh n°17 - Supplément spécial [en ligne]. Disponible sur : https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2016/07/MB17_supp_spe.pdf [Consulté le 18.08.2025]

Inglis, M.I. (2020). *Wildlife Ethics and Practice: Why We Need to Change the Way We Talk About 'Invasive Species'*. Journal of Agricultural and Environmental Ethics 33, 299–313.

Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifrée). (s.d.). *Une stratégie éducative pour le PNA Vison d'Europe* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ifree.asso.fr/actualites/603-une-strategie-educative-pour-le-pna-Vison-d-europe> [Consulté le 14.08.2025]

La Dépêche. (22 octobre 2009). *Saint-Cybranet. La grande évasion des Visons tourne mal* [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.ladepeche.fr/article/2009/10/22/699517-saint-cybranet-la-grande-evasion-des-Visons-tourne-mal.html> [Consulté le 23.08.2025]

Leger, F., Steinmetz, J., Laoué, E., Maillard, J.F., Ruette, S. (Mars 2018). *L'expansion du Vison d'Amérique en France – Période 2000-2015*. Faune Sauvage, 1er trimestre 2018, n°318, p. 23-31.

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). (s.d.). *Un programme LIFE nature pour sauver le Vison d'Europe - Site officiel*. LIFE Vison [en ligne] Disponible sur : <https://lifeVison.fr/> [Consulté 12.08.2025]

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE). (26 Avril 2017). *LIFE16 NAT/FR/000872-Conservation of the European Mink and associated community interest species and habitats of the Charente River Basin*. 299p.

Maizeret, C., Migot, P., Rosoux, R., Chusseau J.P., Gatelier, T., Maurin, H., Fournier-Chambrillon, C. (2002). *The distribution of the European Mink (Mustela lutreola) in France: towards a shortterm extinction?* Mammalia T66 n°4 p525-532.

Maran, T., Podra, M., Harrington, L.A., Macdonald, D.W. (2017). *European mink: restoration attempts for a species on the brink of extinction. Biology and Conservation of Mustelids*. Edited by David W. Macdonald, Chris Newman, and Lauren A. Harrington: Oxford University Press. 19p

Maran, T., Põdra, M., Põlma, M., Macdonald, D. W. (2009). *The survival of captive-born animals in restoration programmes – Case study of the endangered European mink Mustela lutreola*. Biological Conservation, 142(8), p1685-1692.

Maran, T., Skumatov, D., Gomez, A., Põdra, M., Abramov, A.V. & Dinets, V. (2016). *Mustela lutreola*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T14018A45199861 [en ligne]. Disponible sur : <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-1.RLTS.T14018A45199861.en> [Consulté le 11.08.2025]

Maris, V., Huchard, E. (2018). *Interventionnisme et faune sauvage*. Les Ateliers de l'Éthique, 2018, 13, pp.115-142.

Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (2022). *Les zones humides en France - Synthèse des connaissances en 2021* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-humides-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021> [Consulté le 12.08.2025]

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. (2016). *Programme européen de financement LIFE* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life> [Consulté le 12.08.2025]

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. (2018). *Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plans-nationaux-dactions-faveur-especes-menacees> [Consulté le 12.08.2025]

Office Français de la Biodiversité (OFB). (Novembre 2024). *Vison d'Amérique (Mustela Vison)*. Le Portail Technique de L'OFB. [en ligne] Disponible sur : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/Vison-damerique-mustela-Vison> [consulté le 22.08.2025]

Office Français de la Biodiversité (OFB). (Juillet 2022). *Vison d'Europe (Mustela lutreola)*. Le Portail Technique de L'OFB. [en ligne] Disponible sur : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/Vison-deurope-mustela-lutreola> [consulté le 11.08.2025]

O'Rourke, E. (2014). *The reintroduction of the white-tailed sea eagle to Ireland: People and wildlife*. Land Use Policy, vol. 38, p. 129-37. *ScienceDirect*, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.10.020>.

Paillé, P., Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Collection U [en ligne]. 424 pages. Disponible sur : <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200249045?lang=fr> [Consulté le 21.08.2025]

Palomares, F., Lopez-bao, J.V., Telletxea, G., Cena, J.C., Fournier, P., Giralda, G., Urra, F. (2017). *Activity and home range in a recently widespread European mink population in Western Europe*. Eur J Wildl Res, (2017) 63:78

Podra, M., Maran, T., Sidorovich, V., Jonhson, P., Macdonald, D. (2012). *Restoration programmes and the development of a natural diet: a case study of captive-bred European mink*. European Journal of Wildlife Research, 59(1):93-104.

République française. (2007). *Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*. Journal officiel de la République française n°108 du 10 mai 2007 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000649682> [Consulté le 18.08.2025]

République française. (2000a). *Code de l'environnement (art. L411-1)*. Version modifiée par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.149 (V) [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033035411 [Consulté le 18.08.2025]

République française. (2000b). *Code de l'environnement (art. L415-3)*. Version modifiée par LOI n°2025-268 du 24 mars 2025 - art.31 [en ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051373997 [Consulté le 18.08.2025]

Sidorovich, V.E. (2000). *The on-going decline of riparian mustelids (European mink, Mustela lutreola, polecat, Mustela putorius, and stoat, Mustela erminea) in eastern Europe: a review*

of the results to date and an hypothesis: 295-319 in: Griffiths, H.I. (ed.): *Mustelids in a modern world. Management and conservation aspects of small carnivore - human intercatations*. Backhuys Publishers, Leiden.

TF1 INFO. (29 mars 2025). *Grand tétras dans les Vosges : Pourquoi la réintroduction de cet oiseau divise* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.tf1info.fr/environnement-ecologie/coq-de-bruyeres-grand-tetras-dans-les-vosges-pourquoi-la-reintroduction-de-cet-oiseau-divise-2361820.html> [Consulté le 14.08.2025]

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). (2022). *Gestion des espèces exotiques envahissantes de vertébrés préoccupantes pour l'Union Européenne, en considérant le bien-être des animaux* [en ligne]. Disponible sur : https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022_iucn_gestionvertebres_eee_ue.pdf [Consulté le 18.08.2025]

Zabala, J., Zuberogoitia, I., Martinez-Climent, J.A. (2006). *Factors affecting occupancy by the European mink in south-western Europe*. *Mammalia*, (2006):193-201.

Zoodyssée. (s.d.). *Découvrir le parc - Esprit du parc* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.zoodysee.fr/decouvrir-le-parc/esprit-du-parc/> [Consulté le 13.08.2025]

Annexes

Annexe I - Photos de Vison d'Europe (©Zoodyssée-CD79)



Annexe II - Grille d'entretien

Formation, Parcours pro	
Arrivée sur le projet et rôle dans le PNA	
Caractère inconnu de l'espèce	
Document PNA pas connu ou mal compris	
Les PNA <i>Autres projets</i> <i>Similitudes Différences</i>	
Rôles / perceptions / relations acteurs <i>Son propre rôle</i> <i>Identification porteurs PNA</i> <i>Autres acteurs</i> <i>Relations</i> <i>Informations</i> <i>(aimerais savoir, vers qui)</i>	
Réalisation / faisabilité du projet <i>Enjeux pour vous</i> <i>Difficultés, obstacles</i> <i>Ce que vous auriez fais</i>	
Acceptation / opposition à la réintroduction <i>Avis et pourquoi cet avis</i> <i>Conditions d'acceptabilité ?</i>	
Préoccupations / incompréhensions <i>Vison</i> <i>Autres acteurs</i> <i>Réglementation</i> <i>Incompréhension</i>	
Pour aller plus loin <i>Processus naturel ?</i> <i>Bon endroit / anthropo vs bio</i> <i>Degré d'intervention</i> <i>Homme ?</i> <i>Justification intervention ?</i>	

Annexe III - Ensemble des mots recodés pour l'analyse lexicale Iramuteq

Termes utilisés dans la retranscription	Recodage
Parc naturel des Pyrénées	parc_naturel_pyrénées
Visons	Vison
Vison(s) d'Europe	Vison_Europe
Vison(s) d'Amérique	Vison_Amérique
Natura 2000	Natura2000
Nom des espèces (loups, loutres, Jussie, Desman, etc.)	singulier sans majuscule
Animateur Natura 2000	anim_Natura2000
Zones humides	zone_humide
Milieux humides	milieu_humide
LIFE Vison	LIFE_Vison
Réserve(s) naturelle(s)	res_naturelle
Grand public	gd_public
Charente Maritime	Charente_Maritime
Technicien.ne(s) de rivière	tech_riv
Espèce(s) exotique(s) envahissante(s), espèce(s) envahissante(s), espèce(s) exotique(s)	EEE
naturalistes	naturaliste
scientifiques	scientifique
campagne(s) de piégeage(s)	camp_piégeage
cours d'eau	cours_d'eau
Pour tous les noms de structures (ex Ligue pour la protection des oiseaux)	Acronyme (si existant) (ex LPO)

Annexe IV - Photos du stand Vison d'Europe au Week-end de la conservation

